

Communauté de Communes du Créonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



6 – ANNEXES 6-3 – ANNEXES SANITAIRES 6.3.1 Note technique

<u>Affaire :</u> 20-43e	<u>Phase :</u> ARRET	
PROJET DE PLUi ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUi soumis à ENQUETE PUBLIQUE du au	PLUi APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE :



Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

38, quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agencememphore.fr

Table des matières

I. EAU POTABLE :	4
II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	23
III. LA DEFENSE INCENDIE	60
IV. GESTION DES DECHETS	64

NOTE TECHNIQUE

I. EAU POTABLE :

1. Rappel de la réglementation :

Les compétences obligatoires et facultatives en matière d'eau potable :

En application de l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, issu de la loi grenelle II de 2010, les communes prennent obligatoirement en charge la distribution d'eau potable sur leur territoire. Elles sont également tenues de rédiger annuellement un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) et d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter les zones desservies par le réseau de distribution dans lesquelles, en vertu du principe du service public, elles ont une obligation de desserte.

La production d'eau potable, son transport et son stockage sont des compétences facultatives des communes.

Aucune règle n'impose aux propriétaires de se raccorder au réseau public, les habitations peuvent disposer d'une alimentation propre.

Dans le cadre d'opérations d'urbanisme, le branchement sur le réseau d'adduction d'eau potable est à la charge du propriétaire ou, le cas échéant, du lotisseur ou de l'aménageur. Si des extensions du réseau sont rendues nécessaires, le raccordement peut être subordonné au versement d'une participation financière du lotisseur ou de l'aménageur.

Les normes de qualité d'eau :

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code de la santé publique, « toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine [...] sous quelque forme que ce soit [...] est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ». L'eau potable, aux robinets des consommateurs, doit respecter au minimum les exigences de qualité fixées par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine transposée en droit français et codifiée dans le Code de la santé publique aux articles R. 1321-1 et suivants. Afin de respecter les exigences de qualité et de prévenir les risques d'altération de la qualité physicochimique et bactériologique de l'eau, l'un des moyens les plus efficaces est l'instauration et le respect des prescriptions des périmètres de protection autour de l'ensemble des points de captage d'eau souterraine et superficielle.

Les puits et forages :

Les périmètres de protection :

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ils sont déterminés au vu d'un rapport géologique établi par un hydrologue agréé en matière d'hygiène publique et en considération de la nature des terrains et de leur perméabilité. Ils sont également soumis à la consultation d'une conférence interservices et à l'avis du conseil départemental d'hygiène puis à déclaration d'utilité publique.

Les périmètres de protection comportent :

- Un périmètre de protection immédiate obligatoire d'environ 30m sur 30m pour empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau. Ce périmètre, normalement clôturé, est entretenu de manière régulière et toute activité y est interdite.
- Un périmètre de protection rapprochée obligatoire compris entre 1 et 10ha en fonction des caractéristiques de l'aquifère, des débits de pompage, de la vulnérabilité de la nappe qui a pour but de protéger des migrations souterraines de substances polluantes de surface. Selon leur impact à cet égard, les activités, installations ou dépôts sur le périmètre de protection rapprochée sont soit interdites, soit réglementées ou donnent lieu à une surveillance régulière.
- Un périmètre de protection éloignée facultatif qui peut couvrir une surface très variable, il correspond à la zone d'alimentation du point de captage d'eau voire à l'ensemble du bassin versant et réglemente les activités, dépôts et installations qui peuvent présenter un danger pour les eaux.

Le cas des forages particuliers :

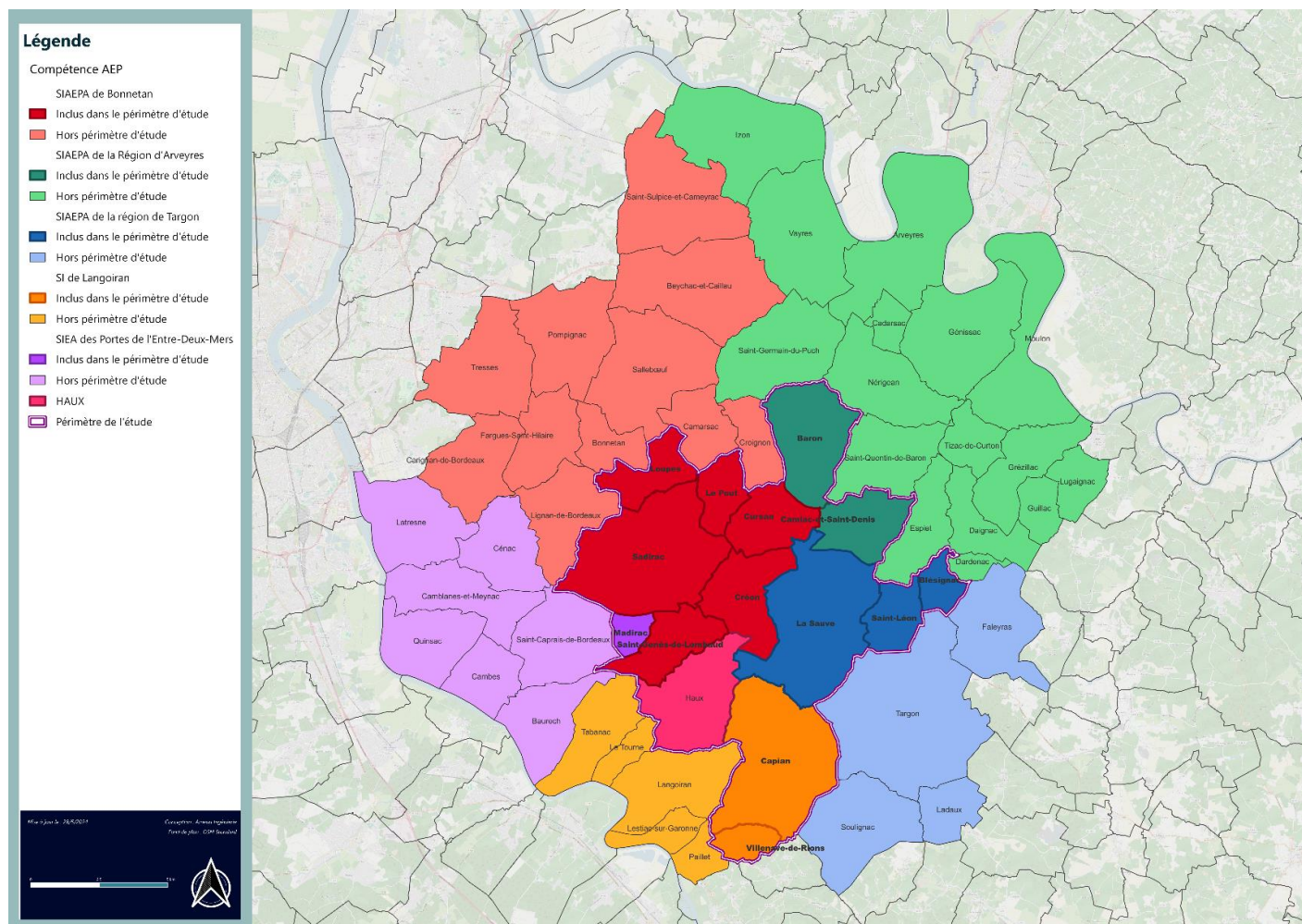
Conformément à l'article L. 2224-9 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau est soumis à déclaration auprès du maire. Dans le cadre d'une distribution privée, lorsque le raccordement au réseau public d'adduction d'eau est impossible il peut être autorisé un puits ou un forage particulier pour l'alimentation humaine.

2. La ressource, son stockage, sa distribution et sa protection :

Sur le territoire de Communauté de Commune du Créonnais, la compétence d'adduction en eau potable est assurée par 5 syndicats et 1 commune en régie :

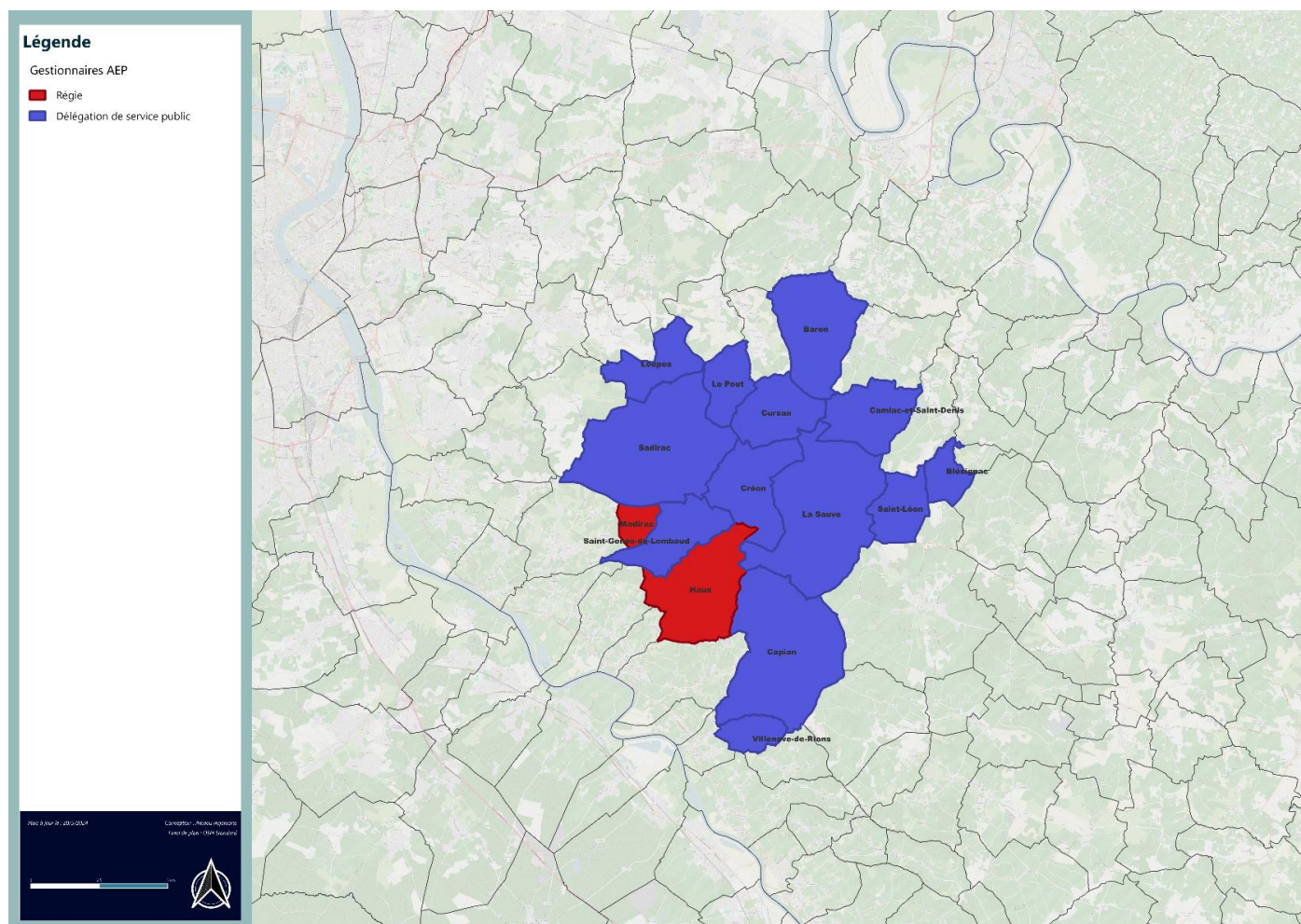
- Syndicat de Bonnetan
- Syndicat d'Arveyres
- Syndicat de Langoiran
- Syndicat de Targon
- Commune de Haux

La carte ci-après montre les différents services d'adduction en eau potable :



Sur ces entités, le service est géré soit par un délégataire de service publiques soit en régie :

Syndicat de Bonnetan



Le syndicat de Bonnetan exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 14 communes (Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac, et Saint-Genès de Lombaud.).

Il dessert également quelques abonnés des communes de Baron, d'Izon, de Pompignac et de La Sauve.

Selon le RPQS 2022, le syndicat compte 13 342 abonnés pour un volume facturé de 1 552 377 m³.

⇒ **Ouvrage de production d'eau et ressources**

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 11 500 m³/j :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m ³ /j)
Montuard – Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette – Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 – Le pout	1991			5 800
Drouillard – St Sulpice et cameyrac	1966			2 400

L'ensemble des forages dispose d'un périmètre de protection. Il faut noter que le forage de Montuard est utilisé uniquement en secours à cause d'une teneur élevée en fluor.

En plus de ces forages, le syndicat dispose de deux interconnexions avec Arveyres et de SIEA Des portes de l'entre deux mers.

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m ³ /an)	2019	2020	2021	2022
Montuard – Créon	207 000	73	15 440	4 478	0
La Gravette – Salleboeuf	800 000	727 645	743 626	658 998	731 292
Rochon 1 – Le pout	657 000	1 230 405	1 234 998	1 263 814	1 183 585
Rochon 2 -Le pout	720 000				
Drouillard – St Sulpice et cameyrac	525 000	516 634	576 924	475 689	507 053
Global	2 470 000	2 474 757	2 570 988	2 402 979	2 421 930

On peut constater que le syndicat n'a pas dépassé le volume maximal autorisé en 2021 et 2022 mais utilise 98% de celui-ci. Le volume d'eau importé était de 79 058 m³ en 2022.

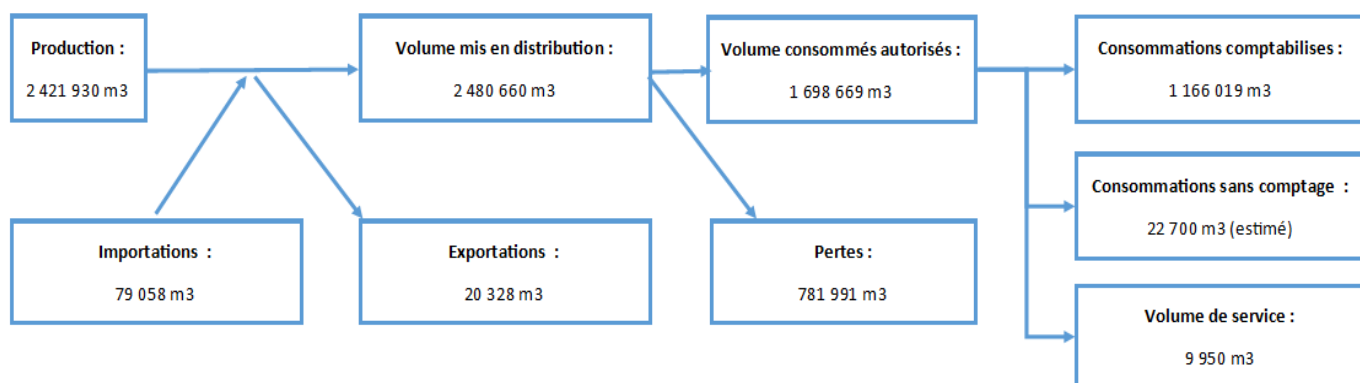
⇒ **Réseau et rendement**

Le réseau du syndicat de Bonnetan est d'une longueur de 396 794 ml. Les canalisations du réseau sont principalement en PVC (76,54 %) et en fonte (21,76 %) avec pour 76,20 % du réseau posé entre 1980 et 1989.

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	2 474 757	2 570 988	2 402 979	2 421 930
+ Volumes importés	1 676	67 333	62 122	79 058
- volumes exportés	804	170	861	20 328
= Volumes mis en distribution (A)	2 475 629	2 638 151	2 464 240	2 480 660
Volumes comptabilisés	1 701 220	1 778 120	1 636 623	1 666 019
+ Consommation sans comptage estimée	28 562	30 311	29 891	22 700
+ Volumes de service	17 670	43 268	46 062	9 950
= Volumes consommés autorisés (B)	1 747 452	1 851 699	1 712 576	1 698 669
Volumes de pertes (A-B)	728 177	786 452	751 664	781 991
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	12,7	13,4	12	11.87
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	5,62	5,94	5,73	5.62
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	5,29	5,43	5,2	5.4
Rendement du réseau	70,60%	70,20%	69,50%	68,73%

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :



Les pertes sur le réseau d'eau potable du syndicat de Bonnetan sont élevées et impactent sa capacité à accueillir des constructions pour habitants supplémentaires sur son territoire.

Syndicat d'Arveyres

Le syndicat d'Arveyres exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 18 communes (Arveyres, Baron, Cadarsac, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Grézillac, Guillac, Izon, Lugaingnac, Moulon, Nérigeon, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton et Vayres).

Selon le RPQS 2022, le syndicat compte 7 512 abonnés pour un volume facturé de 736 248 m3.

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 9 500 m3/j :

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 9 500 m3/j :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Canaudonne - Génissac	1969	Eocène Moyen	Désinfection	2000
Grand Barail - Cadarsac	1975		Déferrisation	3000
Les Bouins - Izon	1995			1500
L'oustalot bis - Moulon	2014			3000

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2019	2020	2021	2022
Canaudonne – Génissac	730 000	7 868	264 642	282 555	310 570
Grand Barail – Cadarsac	1 095 000	756 128	764 546	798 920	784 814
Les Bouins – Izon	550 000	671 464	670 069	663 725	739 552
L'oustalot bis - Moulon	540 000	619 278	473 555	446 290	455 206
Global	2 915 000	2 054 738	2 172 812	2 191 490	⇒ 290 142

On peut constater que le syndicat n'a jamais dépassé le volume maximal autorisé au cours de ces dernières années et utilise environ 78% de celui-ci.

⇒ **Réseau et rendement**

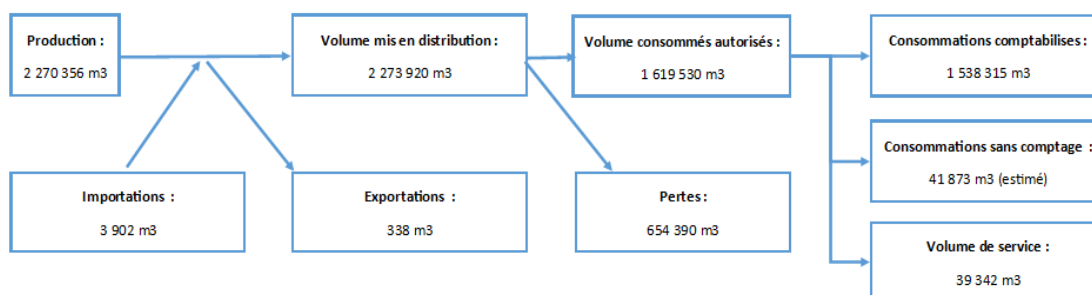
Le réseau du syndicat d'Arveyres est d'une longueur de 165 475 ml. Les canalisations du réseau sont principalement en PVC (82,02 %) et en fonte (17,16 %).

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	2 015 184	2 089 647	2 171 159	2 153 323
+ Volumes importés	6 029	4 794	3 212	3 869
- volumes exportés	1 559	7 113	12 630	685
= Volumes mis en distribution (A)	2 019 654	2 087 328	2 161 742	2 156 507
Volumes comptabilisés	1 375 846	1 420 830	1 502 878	1 454 493
+ Consommation sans comptage estimée	47 606	44 426	44 897	41 873
+ Volumes de service	29 798	36 478	44 564	39 342
= Volumes consommés autorisés (B)	1 453 250	1 501 734	1 592 339	1 535 708
Volumes de pertes (A-B)	566 404	585 594	569 403	620 798
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	8,8	9,1	9,6	9,2
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	3,88	3,99	3,93	4,2
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	3,41	3,51	3,4	3,71
Rendement du réseau	71,98	72,04	73,81	71,22

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :

Syndicat d'Arveyres



Syndicat de Langoiran

Le syndicat de Langoiran exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 7 communes (Capian, Langoiran, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Tabanac et Villenave-de-Rions).

Selon le RPQS 2022, le syndicat compte 3 353 abonnés pour un volume facturé de 256 067 m3.

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 3 160 m3/j :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Doc Abaut - Langoiran	1981	Eocène Centre	Déferrisation	2000
Paillet	1984	Eocène Moyen		1000
Villenave-des-Rions	2008	Oligocène	-	160

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2019	2020	2021	2022
Doc Abaut - Langoiran	493 000	531 703	521 092	520 256	520 768
Paillet	94 100	77 333	84 099	94 357	88 126
Villenave-des-Rions	35 000	30 610	32 503	24 449	24 833
Global	622 100	639 646	637 694	639 062	633 727

On peut constater que le syndicat a systématiquement dépassé le volume maximal autorisé au cours de ces dernières années, et que cela est dû à un prélèvement trop important au niveau du forage de Langoiran.

⇒ **Réseau et rendement**

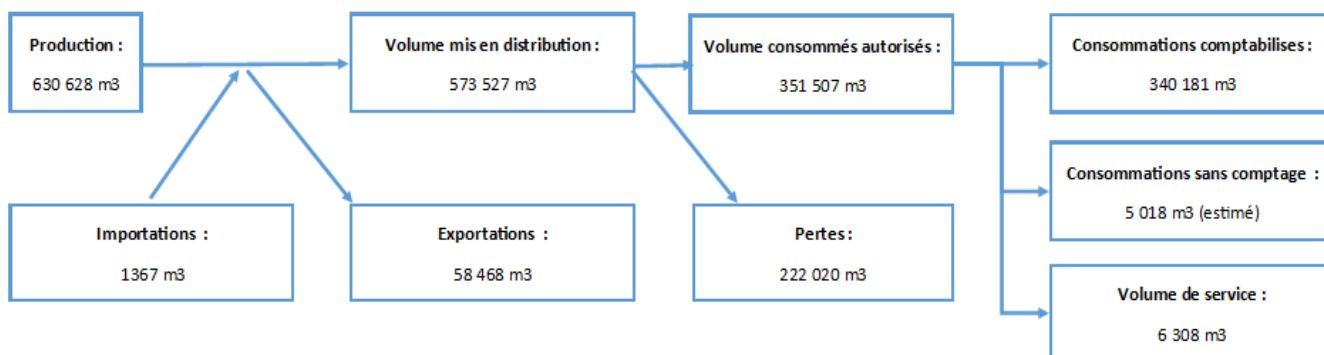
Le réseau du syndicat de Langoiran est d'une longueur de 105,20 km.

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	633 212	623 959	657 019	638 410
+ Volumes importés	2 296	686	8 424	3 028
- volumes exportés	56 623	59 033	56 013	57 475
= Volumes mis en distribution (A)	578 886	565 613	609 430	583 962
Volumes comptabilisés	299 423	313 368	318 706	324 327
+ Consommation sans comptage estimée	6 557	6 617	5 897	5 018
+ Volumes de service	12 486	15 660	16 692	6 308
= Volumes consommés autorisés (B)	318 466	335 645	341 295	335 653
Volumes de pertes (A-B)	260 420	229 968	268 135	248 309
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	9,8	10,3	10,4	10,2
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	7,33	6,58	7,59	6,76
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	6,86	6	7	6,47
Rendement du réseau	59,02	63,18	59,71	61,29

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :

Syndicat de Langoiran



Syndicat de Targon

Le syndicat de Targon exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 7 communes (Blésignac, Faleyras, La Sauve, Ladaux, Saint-Léon, Soullignac, Targon).

Selon le RPQS 2022, le syndicat compte 2 681 abonnés pour un volume facturé de 281 746 m³.

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 965 m³/j :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m ³ /j)
RIOT – La Sauve	1993	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	851
Communal – Targon	2021			114

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m ³ /an)	2019	2020	2021	2022
RIOT – La Sauve	700 800	-	-	275 825	310 725
Communal - Targon	525 600	-	-	60 340	41 619
Global	1 226 400	-	-	336 165	352 344

On peut constater que le syndicat n'a jamais dépassé le volume maximal autorisé au cours de ces dernières années et utilise moins de 30 % de celui-ci.

⇒ **Réseau et rendement**

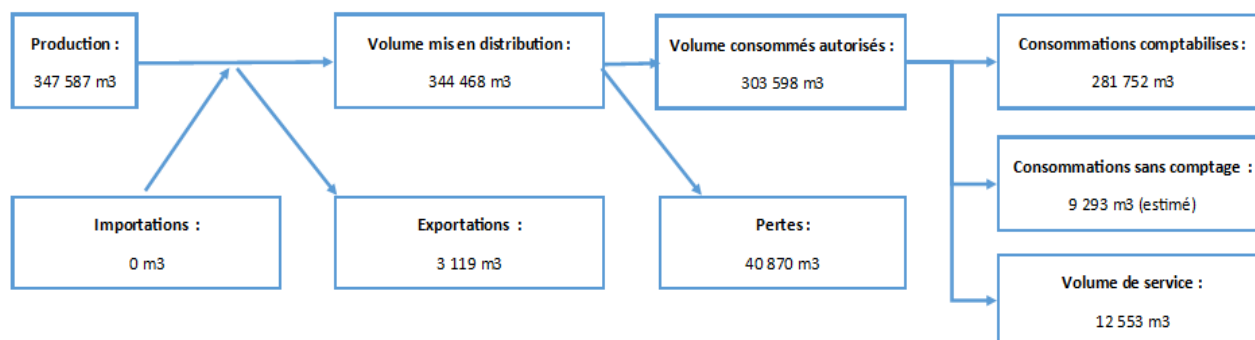
Le réseau du syndicat de Targon est d'une longueur de 167,57 km.

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	-	-	336 165	347 587
+ Volumes importés	-	-	0	0
- volumes exportés	-	-	5 845	3 119
= Volumes mis en distribution (A)	-	-	330 320	344 468
Volumes comptabilisés	-	-	286 730	281 752
+ Consommation sans comptage estimée	-	-	7 030	9 293
+ Volumes de service	-	-	16 505	12 553
= Volumes consommés autorisés (B)	-	-	310 265	303 598
Volumes de pertes (A-B)	-	-	20 055	40 870
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	-	-	5,19	5,01
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	-	-	0,7	1
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	-	-	0,3	0,7
Rendement du réseau	-	-	94	88,2

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :

Syndicat de Targon



Syndicat de l'Entre-Deux-Mers

Le syndicat de l'Entre-Deux-Mers exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 8 communes (Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Cénac, Latresne, Madirac, Quinsac, Saint-Caprais-de-Bordeaux).

Selon le RPQS 2022, le syndicat compte 10 238 abonnés pour un volume facturé de 1 221 701 m³.

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants pour une capacité totale de production de 4 713 m³/j :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m ³ /j)
Port neuf	1993	Eocène	Déferrisation	1 800
Bridat	2014			2 400
Petit Port	2014			2 000
Chicand	1991			2 400
Maucoulet	1989			1 500
Coulomb	1989			1 500
Port du Roy	1993			1 400

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m ³ /an)	2019	2020	2021	2022
Port neuf	500 000	294 470	284 393	202 018	291 014
Bridat	380 000	187 613	159 143	190 399	234 192
Petit Port	380 000	195 171	246 073	209 061	146 876
Chicand	400 000	273 164	390 585	442 676	480 828
Maucoulet	470 000	285 907	194 054	315 178	297 132
Coulomb	330 000	231 250	219 342	104 221	57 285
Port du Roy	500 000	180 994	192 478	254 433	214 064
Global	1 850 000	1 648 569	1 686 068	1 717 986	2 721 391

On peut constater que le syndicat n'a jamais dépassé le volume maximal autorisé au cours de ces dernières années et utilise environ 93 % de celui-ci.

⇒ **Réseau et rendement**

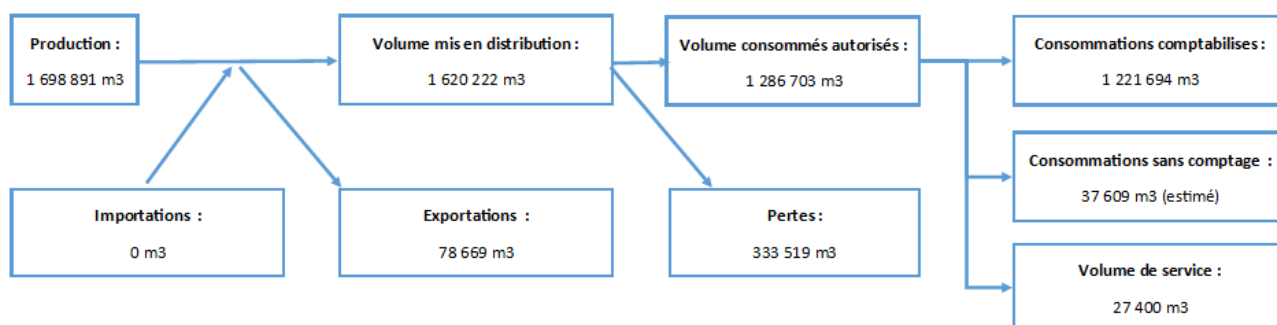
Le réseau du syndicat de l'Entre-Deux-Mers est d'une longueur de 279,41 km.

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	1 628 699	1 662 158	1 695 246	1 698 891
+ Volumes importés	0	0	0	0
- volumes exportés	73 032	65 495	62 867	78 669
= Volumes mis en distribution (A)	1 555 667	1 596 663	1 632 379	1 620 222
Volumes comptabilisés	1 145 437	1 184 396	1 171 448	1 221 694
+ Consommation sans comptage estimée	39 090	39 484	43 630	37 609
+ Volumes de service	15 510	23 800	24 055	27 400
= Volumes consommés autorisés (B)	1 200 037	1 247 681	1 239 133	1 286 703
Volumes de pertes (A-B)	355 630	348 982	393 246	333 519
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	12,53	12,9	12,78	13,39
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	4	4	4,5	3,9
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	3,5	3,4	3,9	3,3
Rendement du réseau	78,2	79	76,8	80,4

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :

Syndicat de l'Entre-Deux-Mers



Commune de Haux

La commune de Haux exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable de manière indépendante.

Selon le RPQS 2022, la commune compte 432 abonnés pour un volume facturé de 45 196 m3.

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

L'eau potable distribué sur la commune provient du syndicat de Langoiran.

⇒ Réseau et rendement

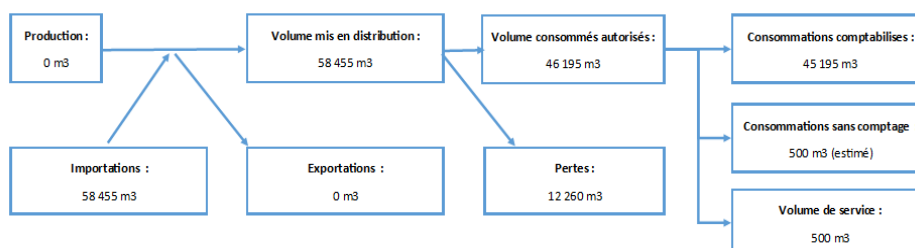
Le réseau du syndicat de l'Entre-Deux-Mers est d'une longueur de 24,67 km.

Le tableau ci-après montre l'évolution des volumes et rendement du réseau de ces dernières années :

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	950	0	0	0
+ Volumes importés	54 227	66 911	55 557	58 455
- volumes exportés	0	0	0	0
= Volumes mis en distribution (A)	55 177	66 911	55 557	58 455
Volumes comptabilisés	42 688	61 533	47 446	45 195
+ Consommation sans comptage estimée	1 000	5 378	500	500
+ Volumes de service	179	-	500	500
= Volumes consommés autorisés (B)	43 867	61 533	48 446	46 195
Volumes de pertes (A-B)	11 310	5 378	7 111	12 260
Indice linéaire de consommation (m3 /jour/km)	4,87	6,83	5,36	5,5
Indice linéaire des volumes non comptés (m3 /jour/km)	1,4	0,6	0,8	1,6
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	1,3	0,6	0,8	1,6
Rendement du réseau	79,5	92	87,2	79

Le graphique ci-après montre le bilan hydraulique de l'année 2022 :

Commune de Haux

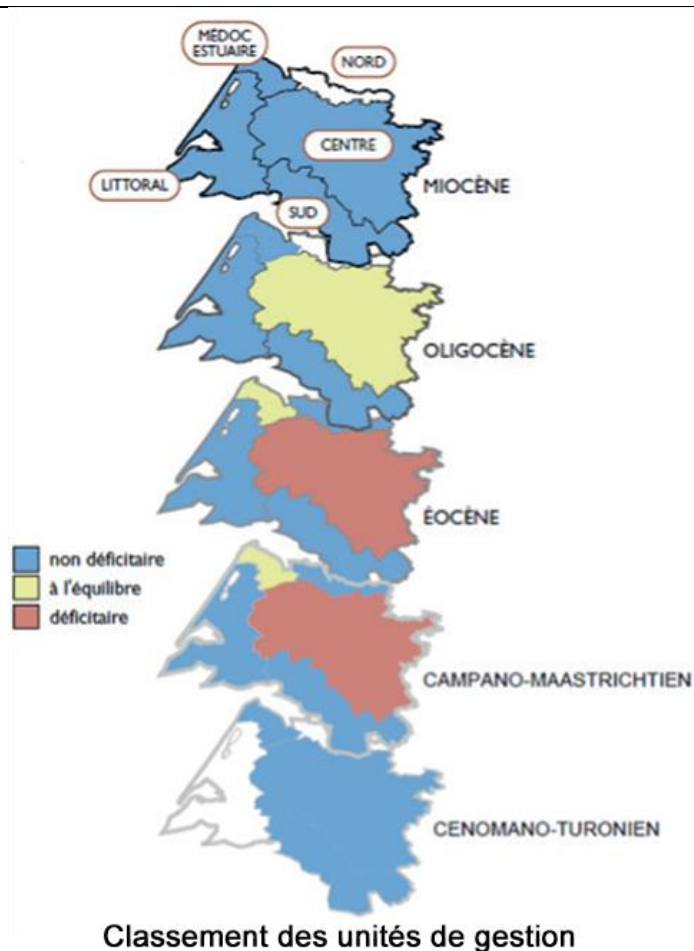


Synthèse sur l'adduction en eau potable

La quasi-intégralité de la ressource en eau du territoire provient de l'éocène. Or sur le secteur centre, l'éocène est déficitaire avec des prélèvements supérieurs au volume maximum prélevable comme le montre les cartographies ci-contre réalisées par le SMEGREG en charge du SAGE nappe profonde.

On peut également noter que l'oligocène, nappe fréquemment utilisé dans le cadre de l'alimentation en eau potable est à l'équilibre.

Ainsi, sur le territoire de la Communauté de Communes du Créonnais, l'enjeu de la ressource en eau est primordiale et une ressource de ressource de substitution deviendra nécessaire dans les années à venir.

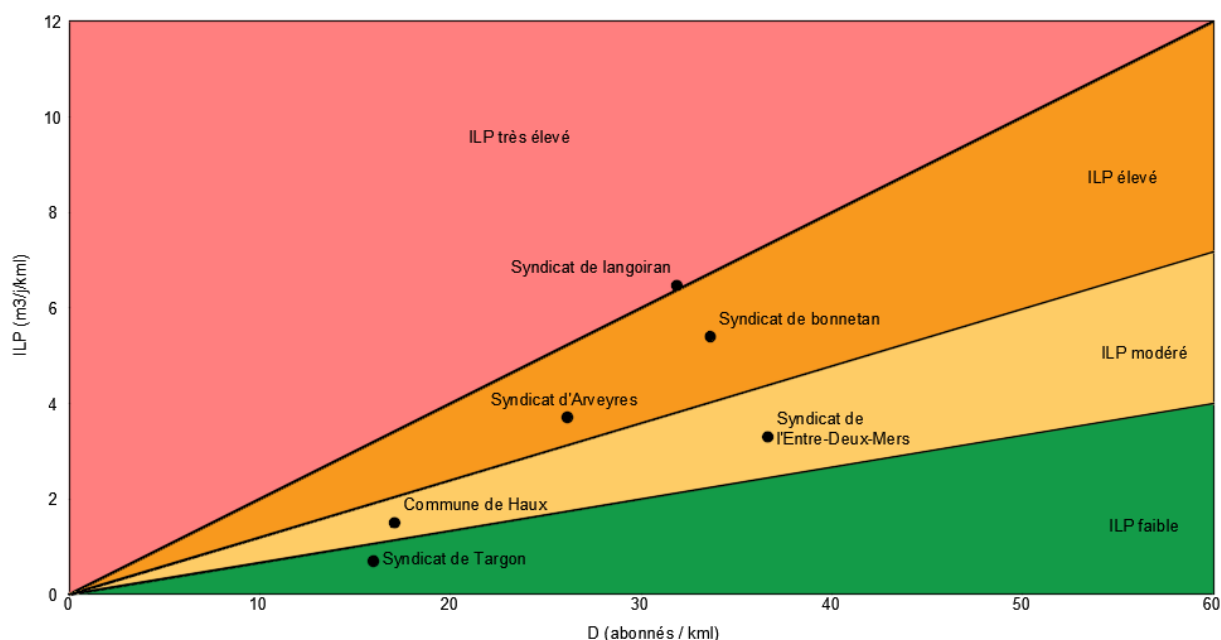


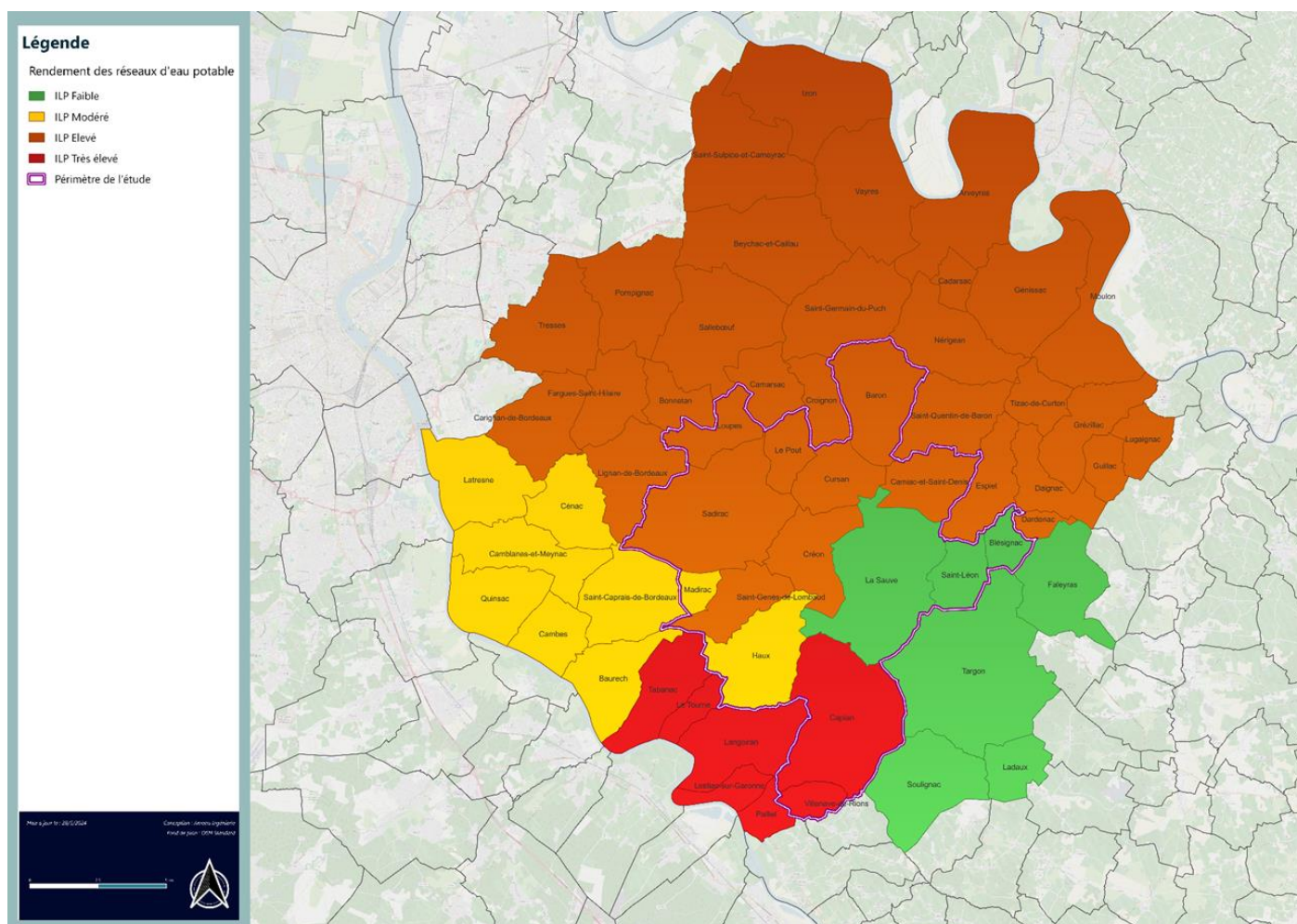
Le territoire de la Communautés de Communes est alimenté en eau par cinq syndicats à cheval sur d'autres communauté de Commune. La commune d'Haux est elle en régie municipale avec un achat d'eau au syndicat de Langoiran.

Le tableau ci-après récapitule les résultats des différents services d'eau potable du territoire :

Syndicat ou commune	Indice linéaire de pertes	Nombre d'abonnés au km	Rendement du réseau	Niveau de perte	Utilisation des autorisations de prélèvement
Syndicat de Bonnetan	5.4	33.62	68,73 %	Élevé	98.00%
Syndicat d'Arveyres	3.71	26.13	71.22%	Élevé	78.00%
Syndicat de Langoiran	6.47	31.87	61.29%	Très élevé	101.87%
Syndicat de Targon	0.7	15.97	88.20%	Faible	30.00%
Syndicat de l'Entre-Deux-Mers	3.3	36.65	80.40%	Modéré	93.00%
Commune d'Haux	1.5	17.07	79.00%	Modéré	

Le niveau de perte est défini par un graphique établi par l'IRSTEA et le SMEGREG prenant en compte l'indice linéaire de perte et la densité d'abonnés au km. Le graphique et la carte ci-après montrent le résultat des différents services d'adduction en eau potable en fonction des données de 2022 :





En conclusion, sur les syndicats de Langoiran, Bonnetan et Arveyres, les capacités de prélèvement sont dépassées ou en phase de l'être avec des niveaux de pertes considérés comme élevé.

Concernant l'articulation entre les besoins en eau potable projetés par le PLUI et les capacités de la ressource en eau du territoire (cf Rapport de présentation, paragraphe IV.2.11 La cohérence avec la capacité des réseaux publics), les éléments suivants sont à prendre en considération :

Bien que les 3 syndicats de Bonnetan, d'Arveyres et de Langoiran (y compris Haux), n'aient pas une ressources suffisante pour accueillir la population supplémentaire projetée, les besoins en eau supplémentaire sur ces 3 syndicats sont faibles par rapport aux pertes constatées sur le réseau. Ainsi, une politique de lutte contre les fuites est en mesure de compenser cette évolution démographique.

Les syndicats de Bonnetan et d'Arveyres ont un programme de travaux important permettant de lutter contre les fuites. Par contre, un effort d'investissement supplémentaire est à réaliser sur les territoires du syndicat de Langoiran et d'Haux pour subvenir aux besoins futurs.

Pour les syndicats de Targon et des portes de l'entre-deux-mers, les investissements sur le réseaux permettront de rétablir une utilisation de la ressource en dessous des 80 % des volumes autorisées.

On notera que le syndicat de Targon disposant d'un très bon rendement possède un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2022 de 1,14 % contre des taux plus faibles sur les autres collectivités comme le montre le tableau ci-après :

Syndicat ou commune	Taux de renouvellement 2022
Syndicat de Bonnetan	0,25 %
Syndicat d'Arveyres	0,63 %
Syndicat de Langoiran	0,09 %
Syndicat de Targon	1,14 %
Syndicat de l'Entre-Deux-Mers	0,65 %
Commune d'Haux	0 % (noté 1,62 % dans le RPQS mais sans indiquant de ml renouvelé)
Moyenne SISPEA 2022	1,25 %

Dans l'hypothèse d'une durée de vie de 75 ans des canalisations d'eau potable, il faudrait un taux de renouvellement moyen de 1,33 % pour maintenir un niveau de perte acceptable.

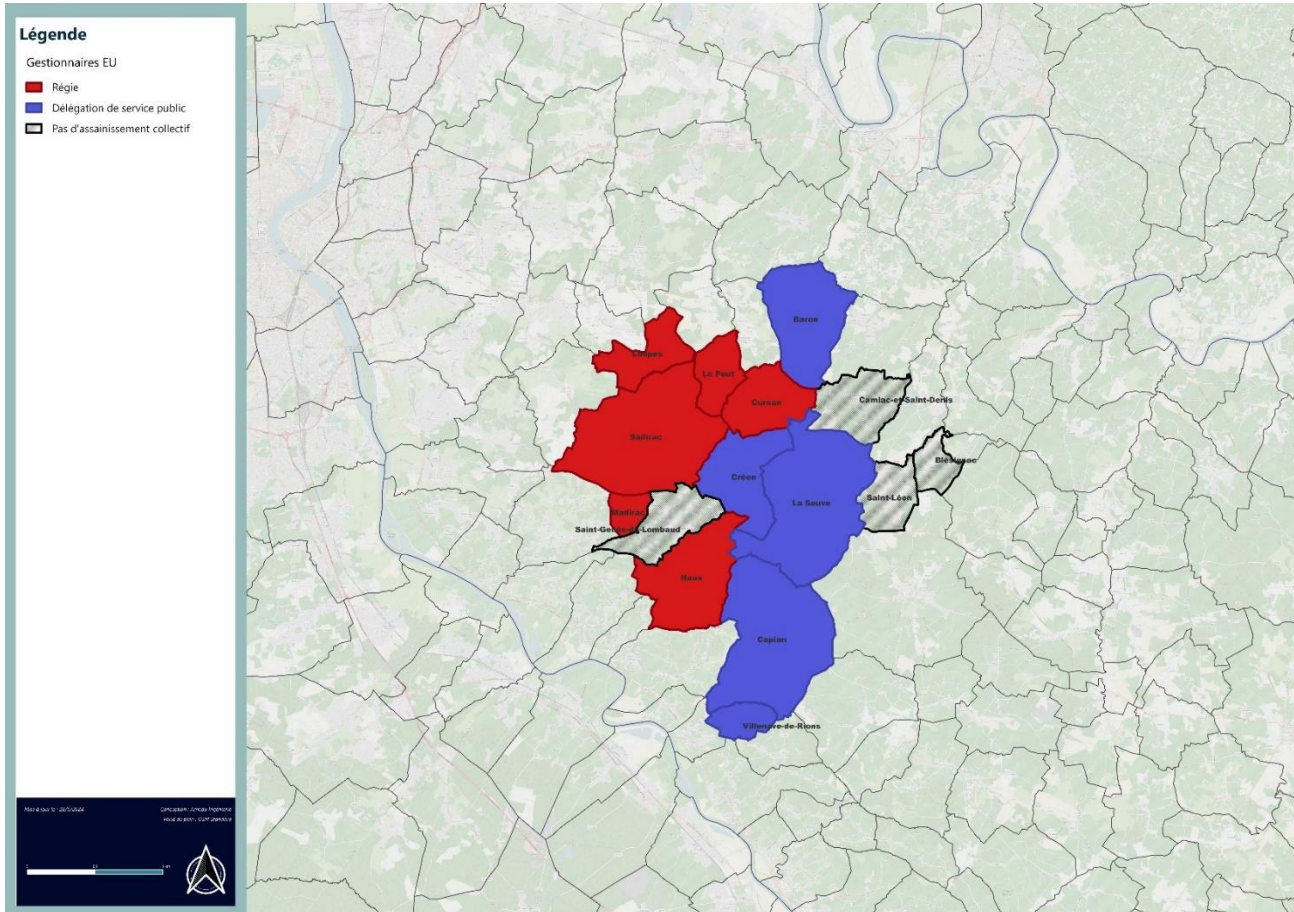
Le tableau ci-après montre l'impact sur le prix de l'eau éventuelle pour maintenir cet objectif de renouvellement sans prise en compte d'un éventuelle auto-financement possible ou de subvention :

Syndicat ou commune	Taux de renouvellement	Linéaire totale de canalisation (ml)	Linéaire de canalisation à renouveler par an (ml)	Investissement annuelle	Consommations comptabilisées 2022 (m3)	Impact sur le prix de l'eau
Syndicat de Bonnetan	1.33%	396 794	5 277	1 583 208 €	1 166 019	1.36 €
Syndicat d'Arveyres		165 475	2 200	660 245 €	1 538 315	0.43 €
Syndicat de Langoiran		105 200	1 399	419 748 €	340 181	1.23 €
Syndicat de Targon		167 570	2 228	668 604 €	281 752	2.37 €
Syndicat de l'Entre-Deux-Mers		279 410	3 716	1 114 845 €	1 221 694	0.91 €
Commune d'Haux		23 000	305	91 770 €	45 195	2.03 €

II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Sur le territoire de Communauté de Commune du Créonnais, la compétence d'assainissement est assurée par 5 syndicats et 5 communes autonomes comme le montre la cartographie ci-après :

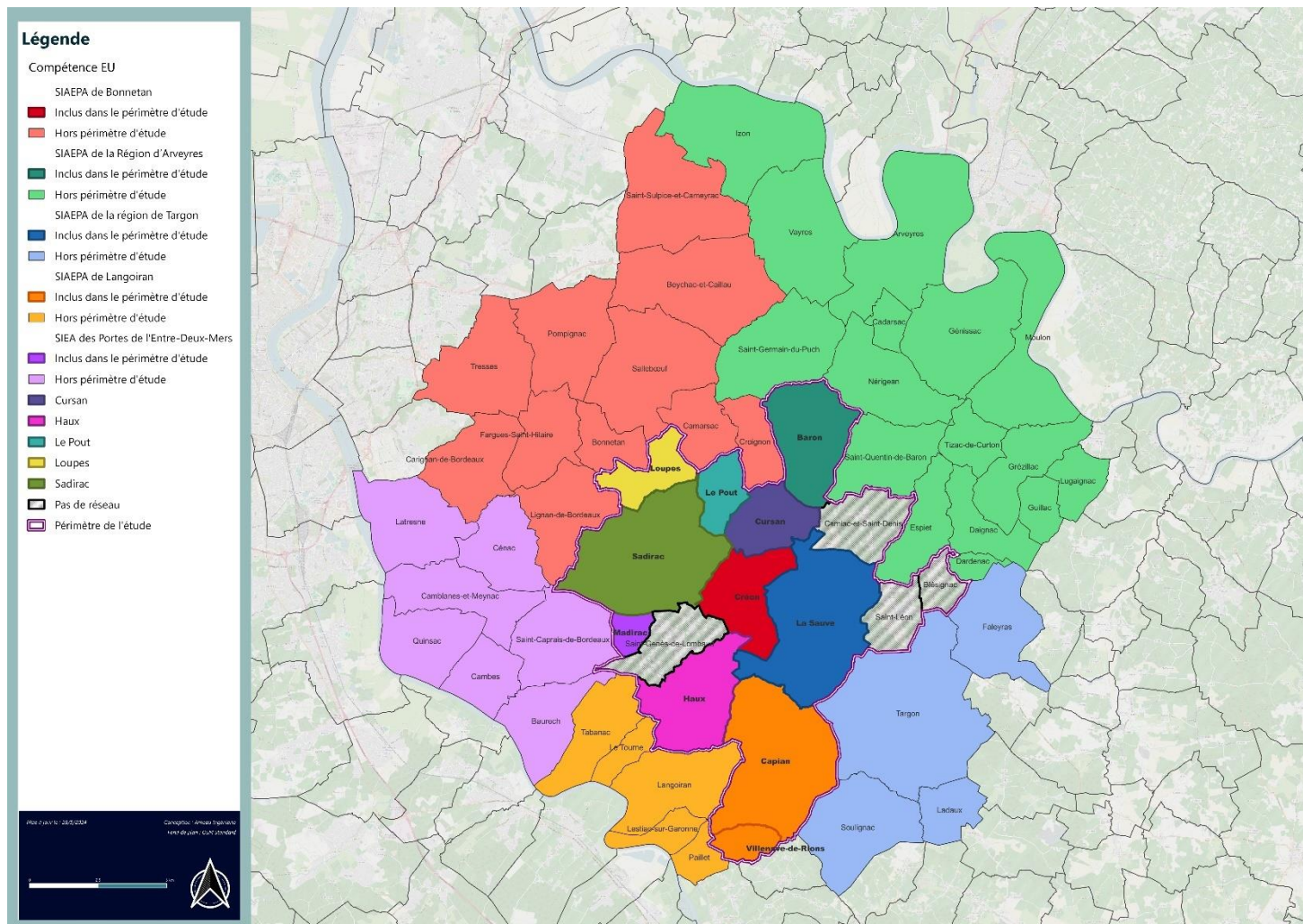
Sur ces entités, le service est géré soit par un délégataire de service publiques soit en régie :



Régie communale de HAUX

Réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement de Haux est constitué de 4,5 km de réseau séparatif.



⇒ Poste de relevages

Il existe 5 postes de relevages sur la commune.

⇒ **Ouvrages de traitement**

Station d'épuration de Haux bourg

Type de station

La station du bourg d'Haux est une station de type Lagunage aéré qui a été mise en service en 2004.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 400 EH et un débit de référence de 60 m³/j.

La norme de rejet de la station est la suivante :

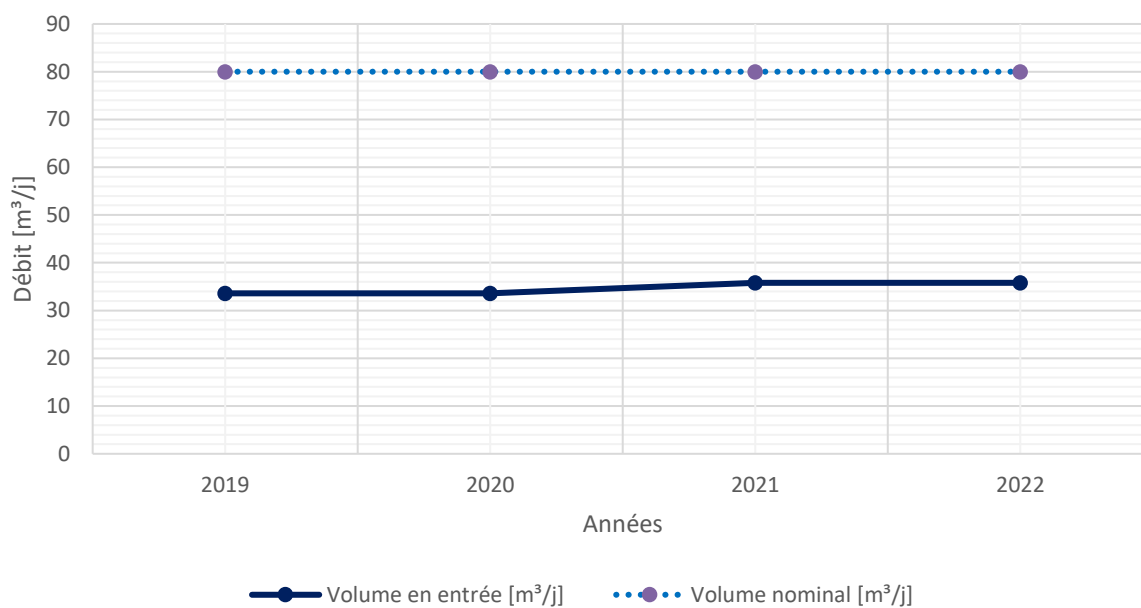
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	35	60
DCO	200	60
MES	/	50

Charges entrantes

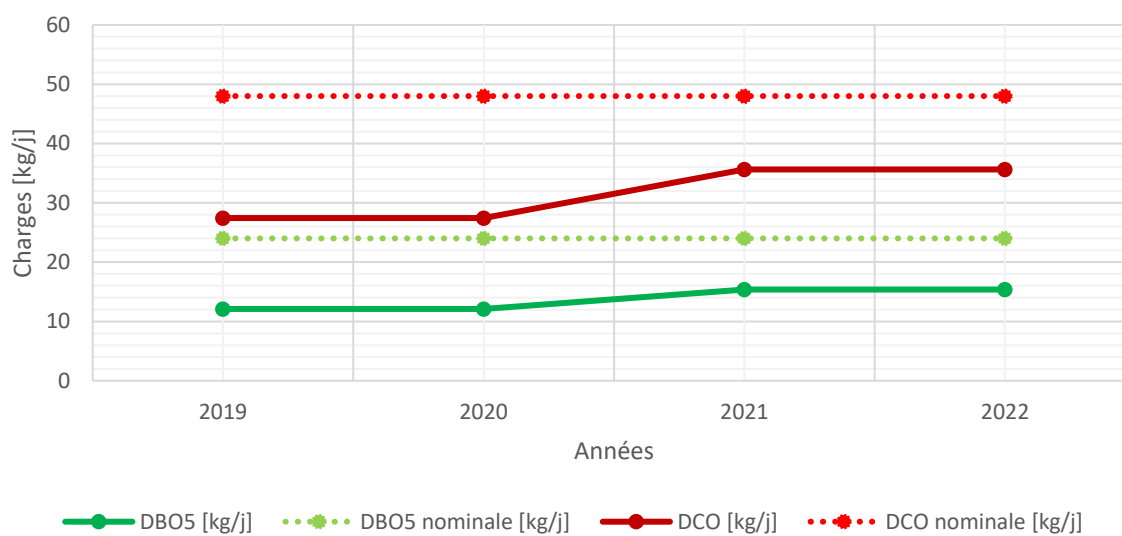
Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	33,6	33,6	35,8	35,8
DBO5 [kg/j]	12,1	12,1	15,4	15,4
DCO [kg/j]	27,4	27,4	35,6	35,6
Nombre de déversement [u]	Pas de données			

Volumes entrants de la STEP



Charges organiques entrantes de la STEP



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	33,24	42%	38,36	48%	35,8	45%
DBO5 [kg/j]	14,96	62%	15,62	65%	15,37	64%
DCO [kg/j]	33,72	70%	37,03	77%	36	74%

On peut donc conclure que la STEP « Haux Bourg » possède une capacité résiduelle de 140 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). Le niveau de la charge hydraulique ne met pas en évidence une problématique d'eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en avril 2021 sur un bilan 24h :

DBO5		DCO		MES	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
< 3	93	48	95	83	80

La station est conforme à sa norme de rejet.

Station d'épuration de Haux Courcouyac

Type de station

La station de Haux Courcouyac est une station de type Filtres Plantés qui a été mise en service en 2012.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 195 EH et un débit de référence de 29,3 m³/j.

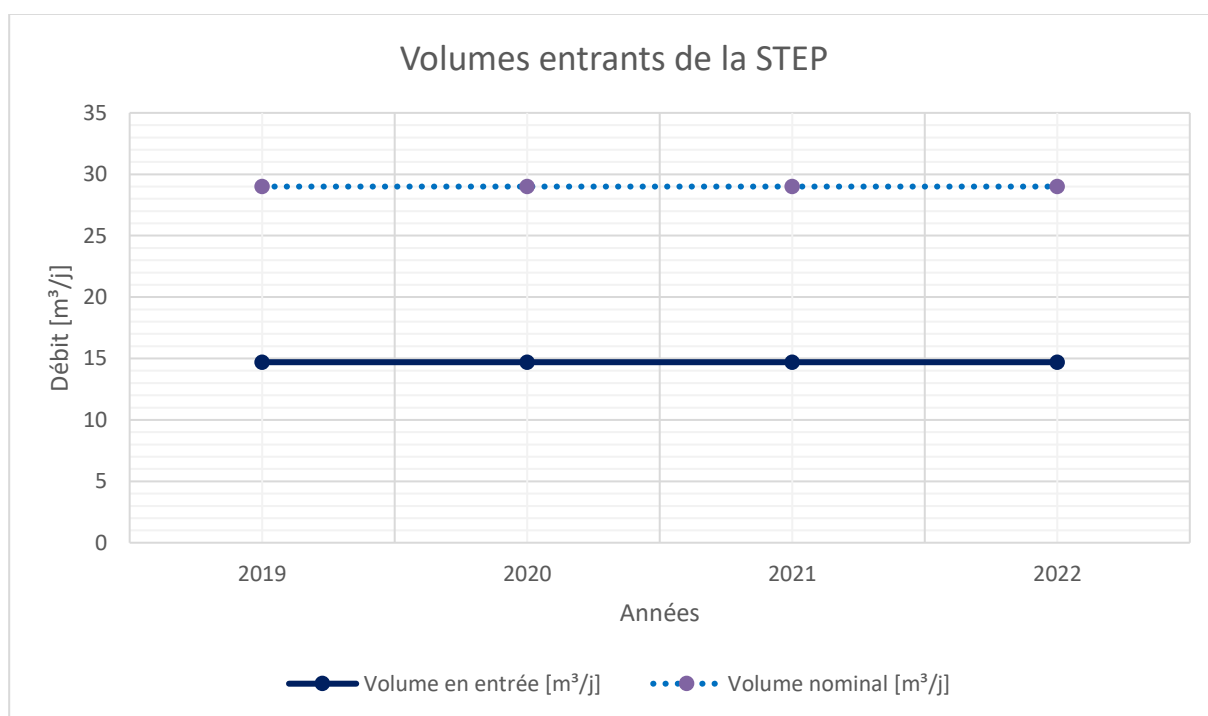
La norme de rejet de la station est la suivante :

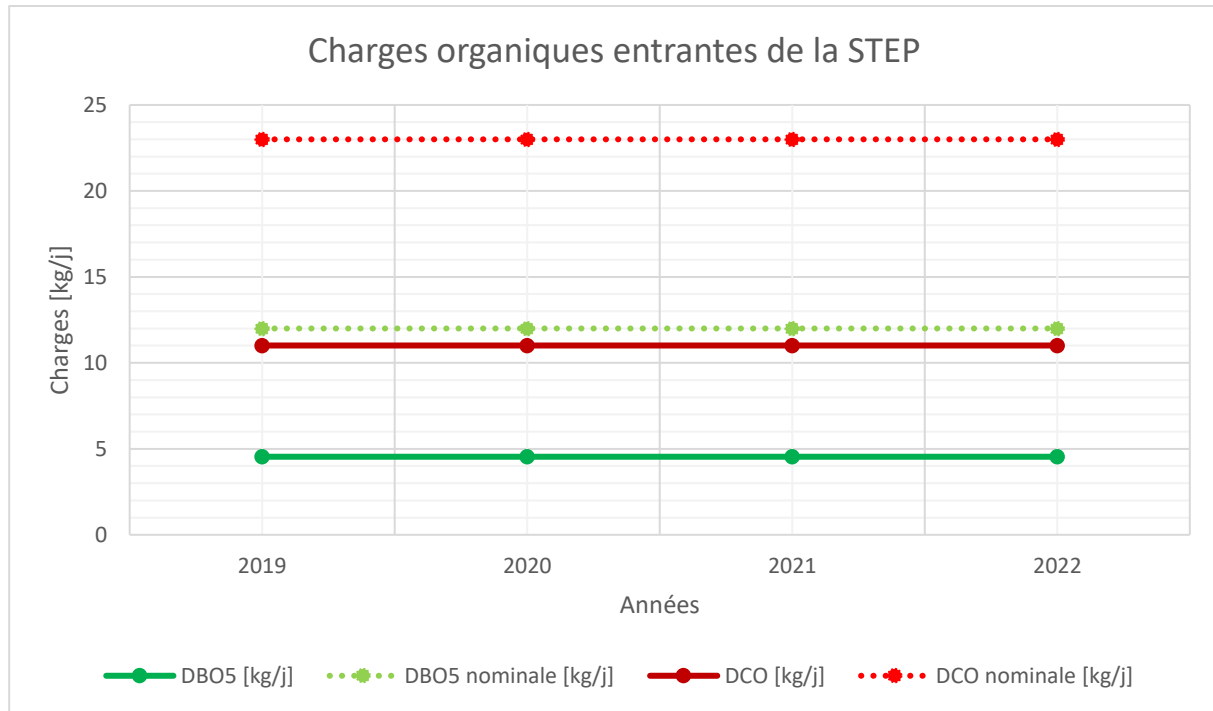
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	40	90
DCO	120	85
MES	35	90
NTK	30	70
Pt	10	/

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m ³ /j]	14,7	14,7	14,7	14,7
DBO5 [kg/j]	4,54	4,54	4,54	4,54
DCO [kg/j]	11	11	11	11
Nombre de déversement [u]	Pas de données			





Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	14,7	51%	14,7	51%	14,7	51%
DBO5 [kg/j]	4,54	38%	4,54	38%	4,54	38%
DCO [kg/j]	11,01	48%	11,01	48%	11,01	48%

On peut donc conclure que la STEP « Haux Courcouyac » possède une capacité résiduelle de 119 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). Le niveau de la charge hydraulique ne met pas en évidence une problématique d'eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en juin 2021 sur un bilan 24h :

DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
7		15		11	80			13	

La station est conforme à sa norme de rejet.

Régie communale de CURSAN

Station d'épuration de Cursan

Type de station

La station de Cursan est une station de type Filtres Plantés mise en service en décembre 2010.

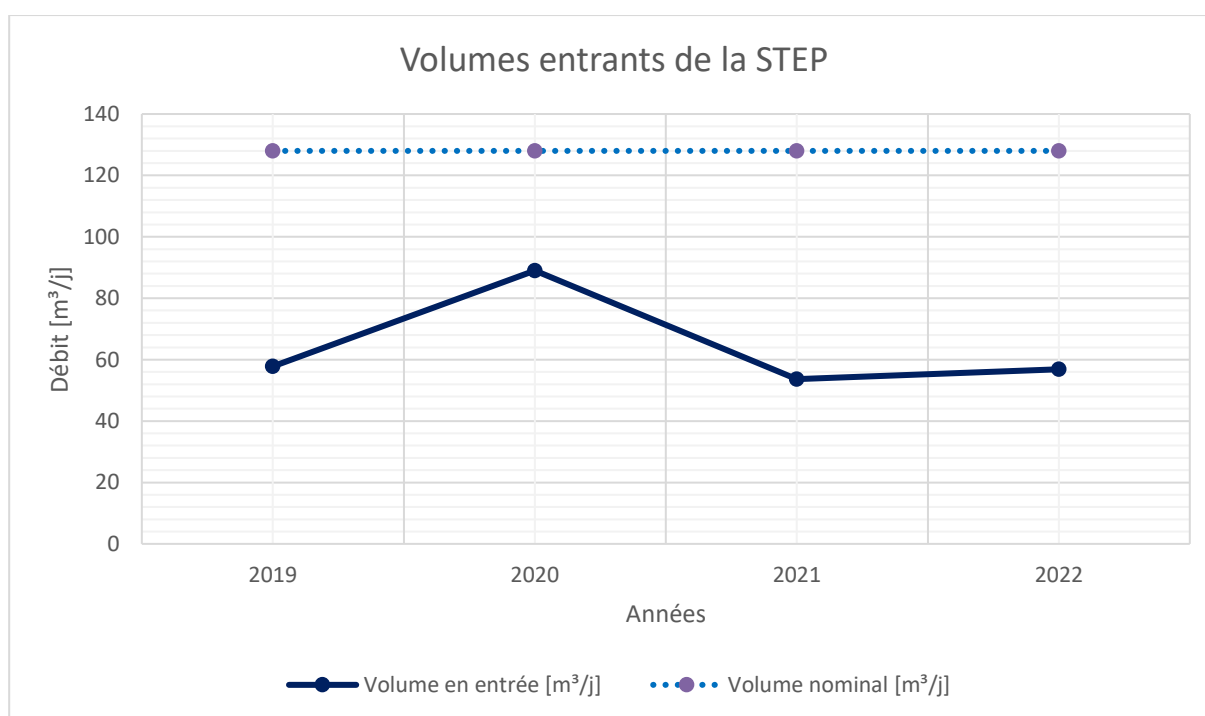
Elle est prévue pour une capacité nominale de 850 EH et un débit de référence de 128 m³/j.

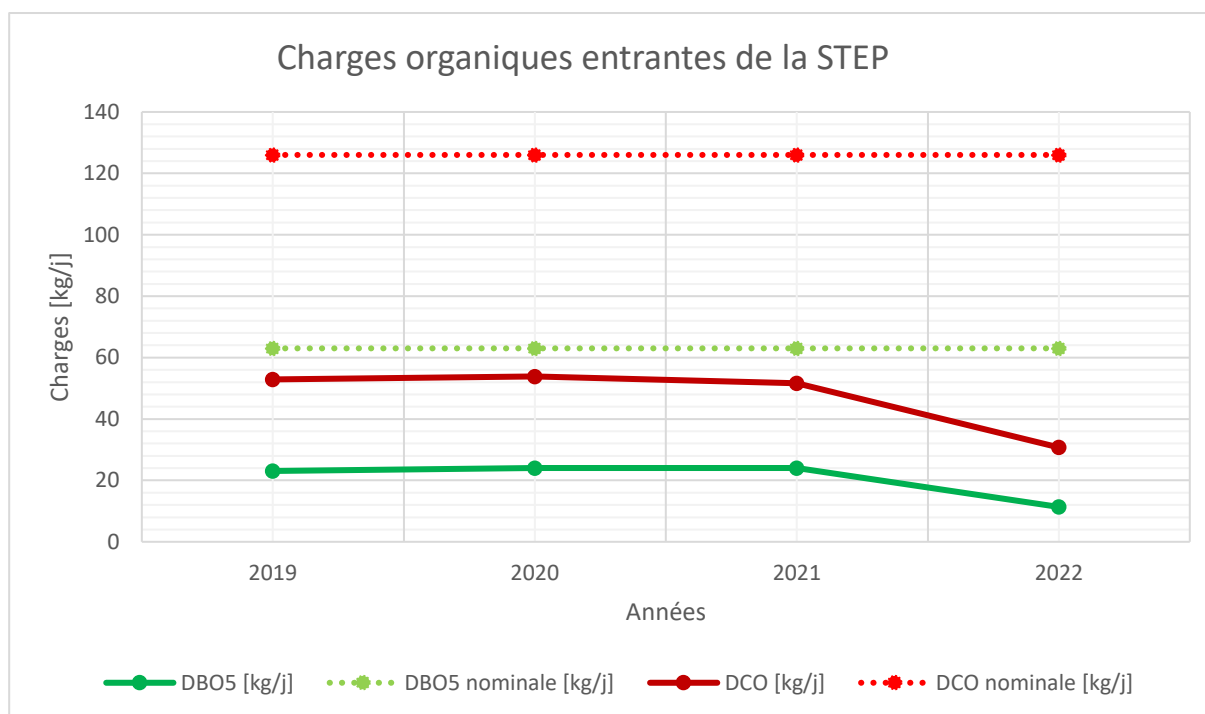
La norme de rejet de la station n'est pas communiquée.

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	57,8	89	53,7	56,8
DBO5 [kg/j]	23,1	24	24	11,4
DCO [kg/j]	52,9	53,9	51,7	30,7
Nombre de déversement [u]	Pas de données			





Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m³/j]	56,82	44%	56,82	44%	56,82	44%
DBO5 [kg/j]	11,36	18%	11,36	18%	11,36	18%
DCO [kg/j]	30,74	24%	30,74	24%	30,74	24%

On peut donc conclure que la STEP de Cursan possède une capacité résiduelle de 680 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). Le niveau de la charge hydraulique montre une charge hydraulique plus importante que la charge organique. Le pourcentage d'eaux parasites dans les eaux usées doit faire l'objet d'une surveillance.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		MES	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
3	98	38	92	4	97

A la vue des concentrations en sortie des ouvrages de traitement, on peut considérer comme conforme la station de Cursan.

Régie communale DU POUT

Ouvrages de traitement sur la CDC du Créonnais

Station d'épuration du Pout

Type de station

La station du Pout est une station de type Filtres Plantés mise en service en mai 2022.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 470 EH et un débit de référence de 70 m³/j.

La norme de rejet de la station n'est pas communiquée.

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]				37,9
DBO5 [kg/j]				0,71
DCO [kg/j]				4,25
Nombre de déversement [u]	Pas de données			

Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m³/j]	37,86	54%	37,86	54%	37,86	54%
DBO5 [kg/j]	0,71	3%	0,71	3%	0,71	3%
DCO [kg/j]	4,25	8%	4,25	8%	4,25	8%

On peut donc conclure que la STEP du Pout Cursan possède une capacité résiduelle de 450 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). Le niveau de la charge hydraulique montre une charge hydraulique très importante par rapport à la charge organique. Le pourcentage d'eaux parasites dans les eaux usées doit faire l'objet d'une surveillance.

Etant que le la STEP a été mise en service en 2022, une analyse des données de 2023 devra être réalisé.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		MES	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
12	91	70	80	8,6	95

A la vue des concentrations en sortie des ouvrages de traitement, on peut considérer comme conforme la station du Pout.

Régie communale de LOUPES

Réseau :

Le réseau de collecte du service public d'assainissement de Loupes est constitué de 9,22 km de réseau séparatif.

Poste de relevages :

Il n'y a aucun poste de relevage sur la commune.

Ouvrages de traitement :

Station d'épuration de Loupes

Type de station

La station de Loupes est une station de type Lagunage naturel.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 400 EH et un débit de référence de 60 m³/j.

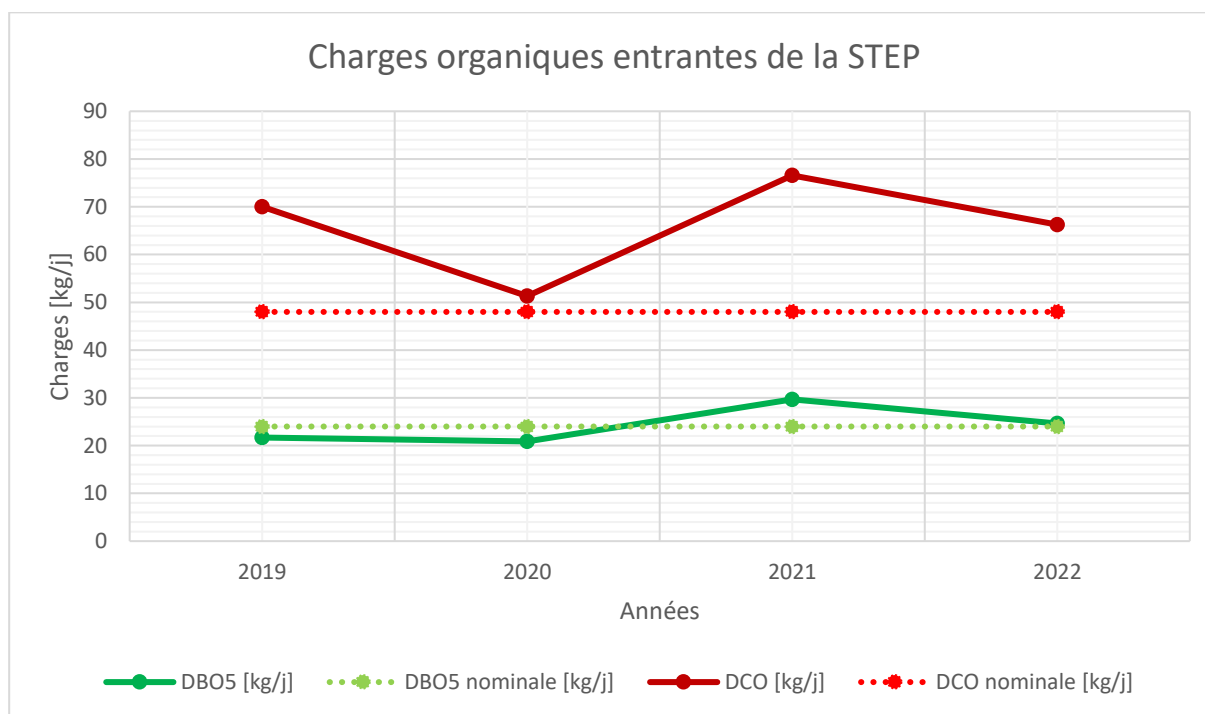
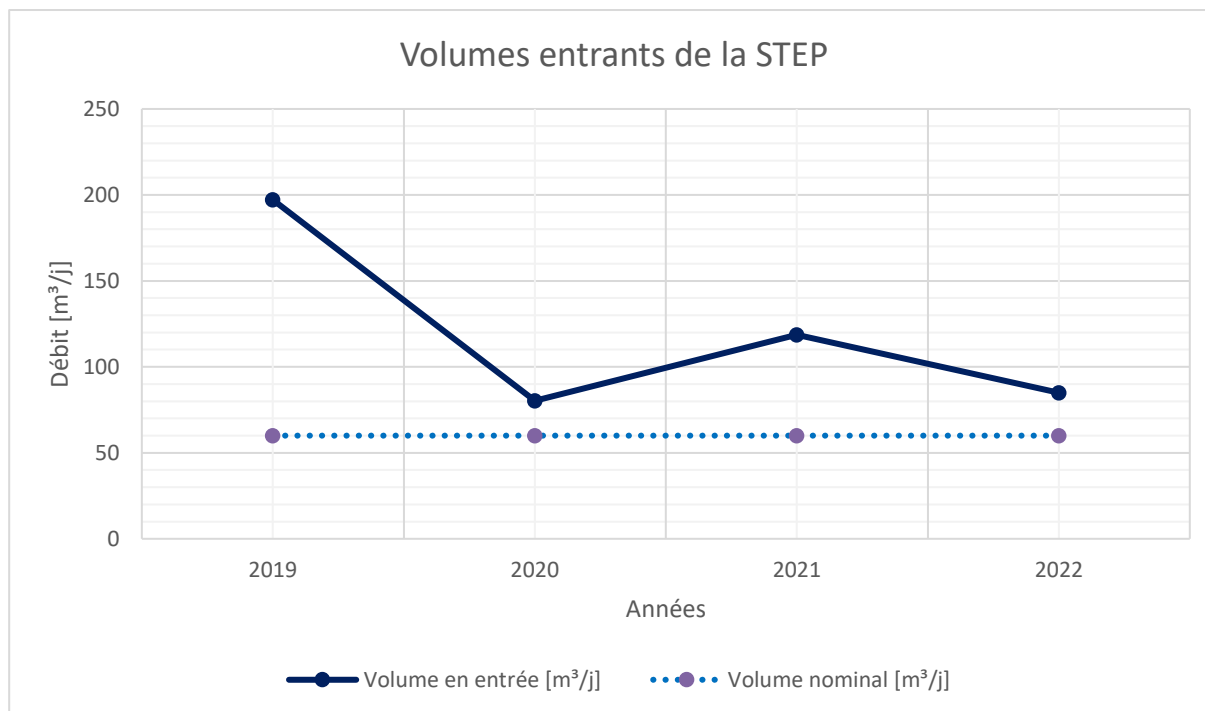
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	35	/
DCO	200	/
NK	40	/

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	197	80,3	119	85
DBO5 [kg/j]	21,7	20,9	29,7	24,7
DCO [kg/j]	70	51,3	76,6	66,2
Nombre de déversement [u]	Pas de données			



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	85,03	142%	85,03	142%	85,03	142%
DBO5 [kg/j]	24,66	103%	24,66	103%	24,66	103%
DCO [kg/j]	66,24	138%	66,24	138%	66,24	138%

La STEP de Loupes dépasse très nettement sa capacité nominale et donc n'est plus en capacité de recevoir une pollution supplémentaire. On peut noter que la charge hydraulique est cohérente avec la charge organique. Ainsi, le réseau ne semble pas être impacté par la présence d'eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en septembre 2022 sur un bilan 24h :

DBO5		DCO		NK	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
33	89,6	141	81,9	64	31,2

La station est non conforme à sa norme de rejet.

Délégation de service public de Sadirac

Ouvrages de traitement sur la CDC du Créonnais

Station d'épuration de Sadirac

Type de station

La station de Sadirac est une station de type Boues activées avec aération mise en service en janvier 2009.

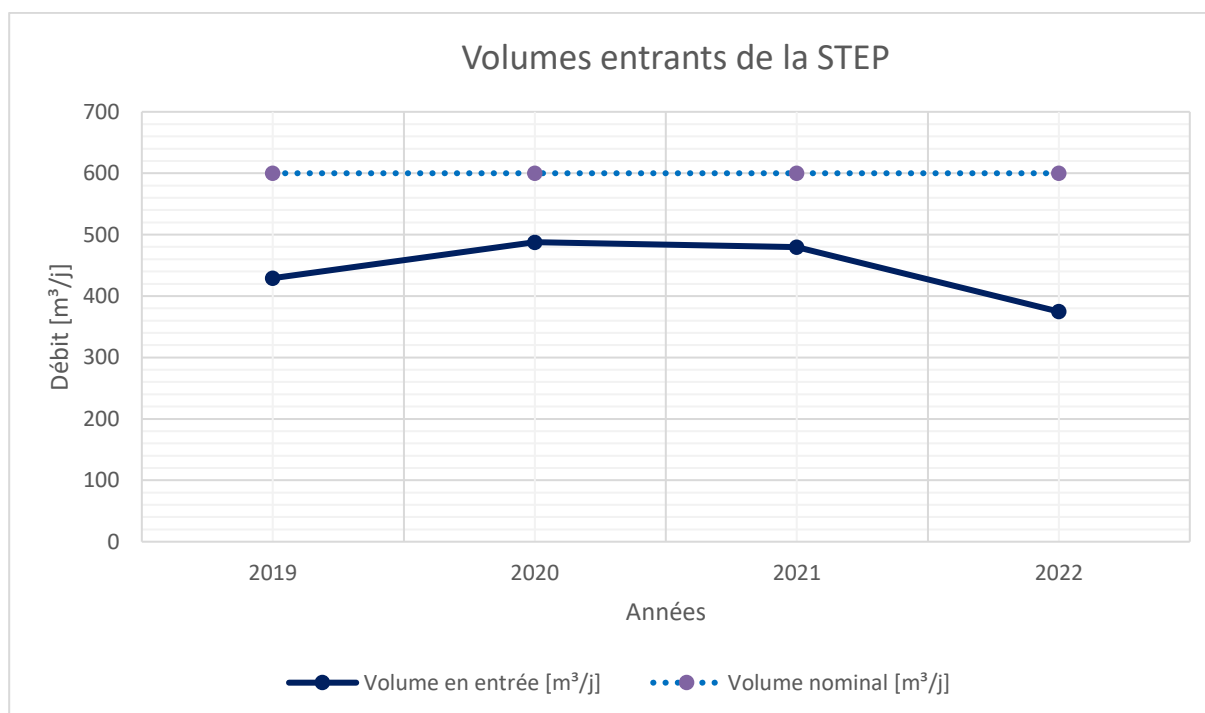
Elle est prévue pour une capacité nominale de 4000 EH et un débit de référence de 600 m³/j.

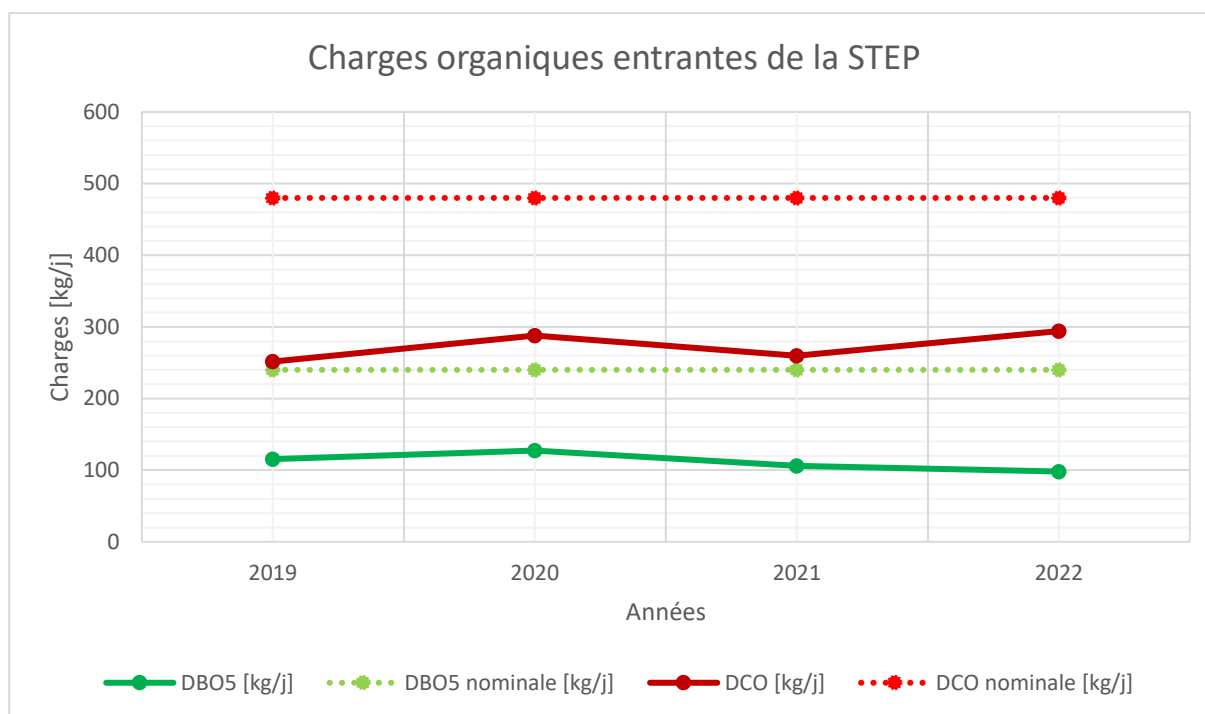
La norme de rejet de la station n'est pas communiquée.

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	429	488	480	375
DBO5 [kg/j]	115	127	106	98,1
DCO [kg/j]	252	288	260	294
Nombre de déversement [u]	7	5	4	4





Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m³/j]	280,23	47%	526,74	88%	374,7	62%
DBO5 [kg/j]	31,01	13%	178,11	74%	98,1	41%
DCO [kg/j]	200,95	42%	439,03	91%	294,1	61%

On peut donc conclure que la STEP du Sadirac possède une capacité résiduelle de 2 000 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). Le niveau de la charge hydraulique montre une charge hydraulique plus importante que à la charge organique. Le pourcentage d'eaux parasites dans les eaux usées doit faire l'objet d'une surveillance.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		MES	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
3,3	99	23	97	5,2	99

La station de Sadirac peut être considéré comme conforme

Syndicat de Targon

⇒ Réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement du syndicat de Targon est constitué de 19,07 km de réseau séparatif.

⇒ Poste de relevages

Il n'y a aucun poste de relevage sur la commune.

⇒ Ouvrages de traitement sur la CDC du Créonnais

Station d'épuration de la Sauve

Type de station

La station de la Sauve est une station de type Boues activées avec aération prolongée mise en service en février 2008.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 1000 EH et un débit de référence de 150 m³/j.

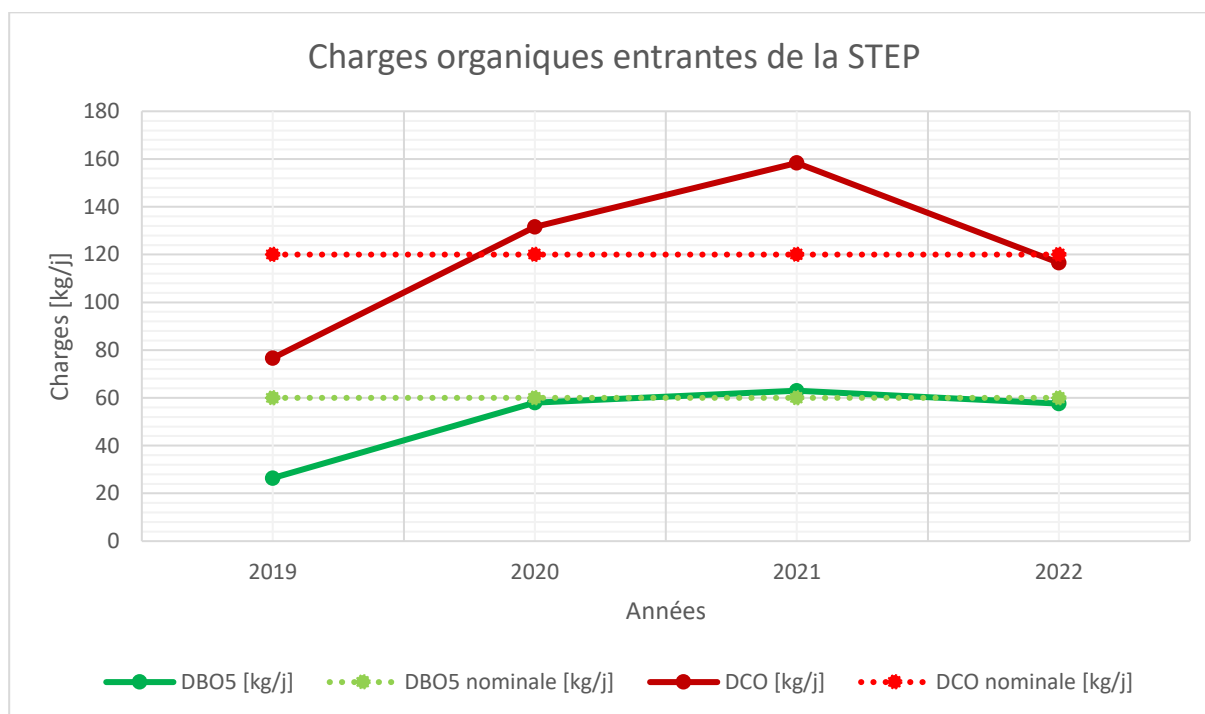
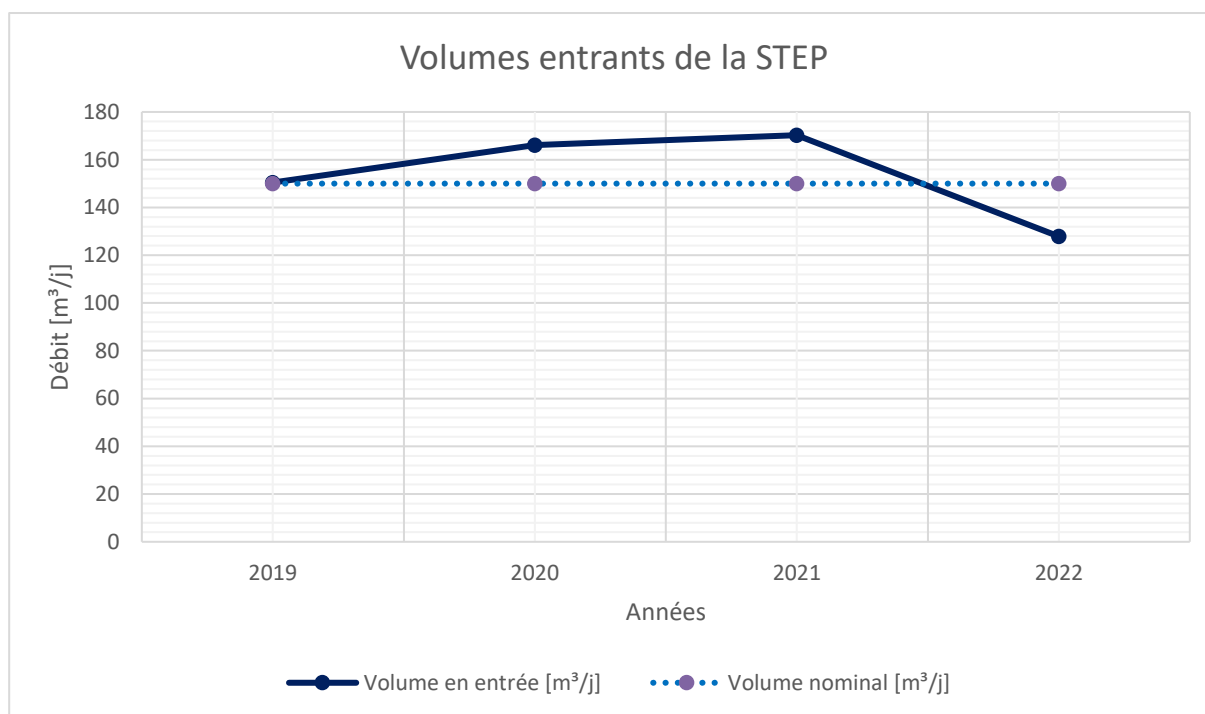
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	14	97
DCO	45	94
MES	20	96

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	150	166	170	128
DBO5 [kg/j]	26,4	57,9	63	57,5
DCO [kg/j]	76,7	132	158	117
Nombre de déversement [u]	Pas de données			



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	98,84	66%	183,29	122%	127,874167	85%
DBO5 [kg/j]	44,48	74%	82,48	137%	57,545	96%
DCO [kg/j]	90,14	75%	167,16	139%	116,620833	97%

La station de la sauve étant déjà atteint sa capacité nominale, celle-ci n'est plus en capacité de recevoir davantage de pollution. La cohérence entre la charge hydraulique et la charge organique montre une faible teneur en eaux parasites.

Qualité du rejet

Il n'y a aucune donnée de qualité des eaux rejetées.

Syndicat de Langoiran

⇒ Réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement de Haux est constitué de 37,68 km de réseau séparatif dont :

Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	31 731
Linéaire de réseau de refoulement (ml)	5 594
Linéaire de réseaux d'eaux traités (ml)	359
Linéaire total (ml)	37 684

Sur les communes de la CDC du Créonnais, les linéaires de réseau des communes concernées sont les suivantes :

Capian	Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	1622,9
	Linéaire de réseau de refoulement (ml)	652,3
	Linéaire total (ml)	2275,2

Le Linéaire par matériaux est le suivant :

Réseau	Ecoulement	Amiante Ciment	PVC, PE, PP	Total
Autres	Refoulement	359	/	359
Eaux usées	Gravitaire	12 462	19 269	31 731
Eaux usées	Gravitaire	189	5 406	5 594
Total		13 010	24 674	37 684

⇒ Poste de relevages

Sur le syndicat, il y a 19 postes de relevage.

Sur les communes appartenant à la CDC du Créonnais, il y en a deux :

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m³/h)
Capian	Bourg	2011	9
	Le Rey	2011	9

⇒ **Ouvrages de traitement sur la CDC du Créonnais**

Station d'épuration de Capien

Type de station

La station de Capien est une station de type Boues activées avec aération prolongée mise en service en février 2011.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 700 EH.

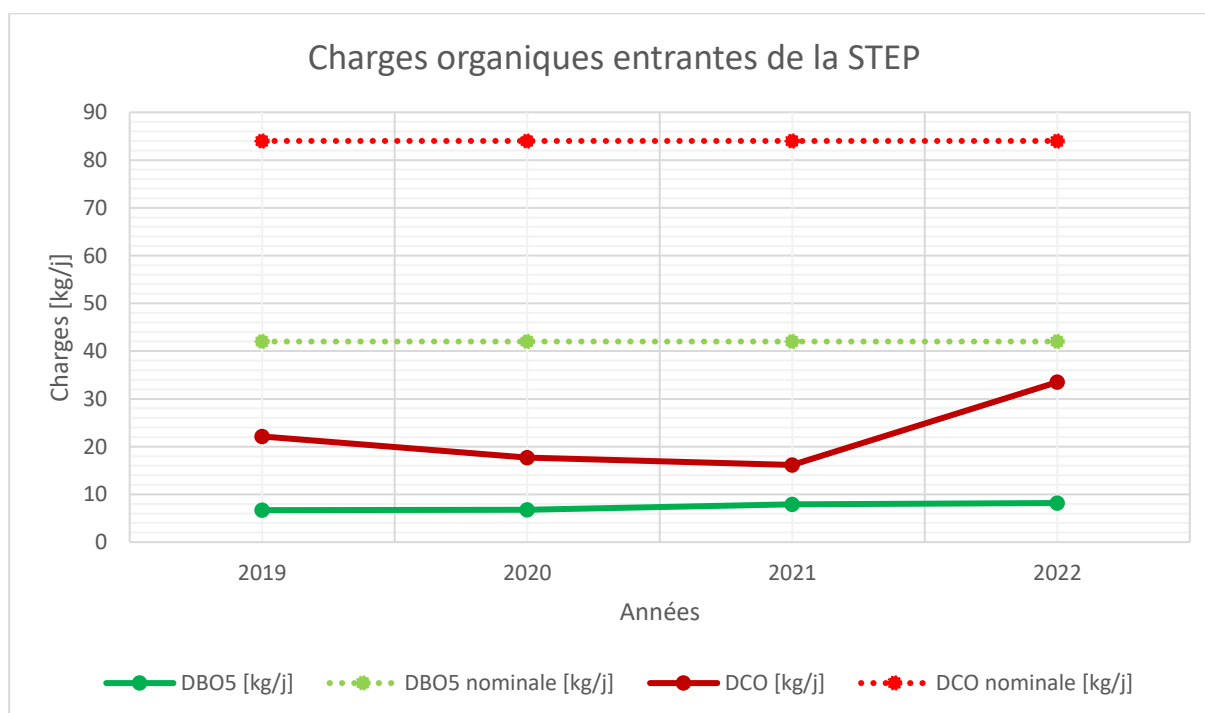
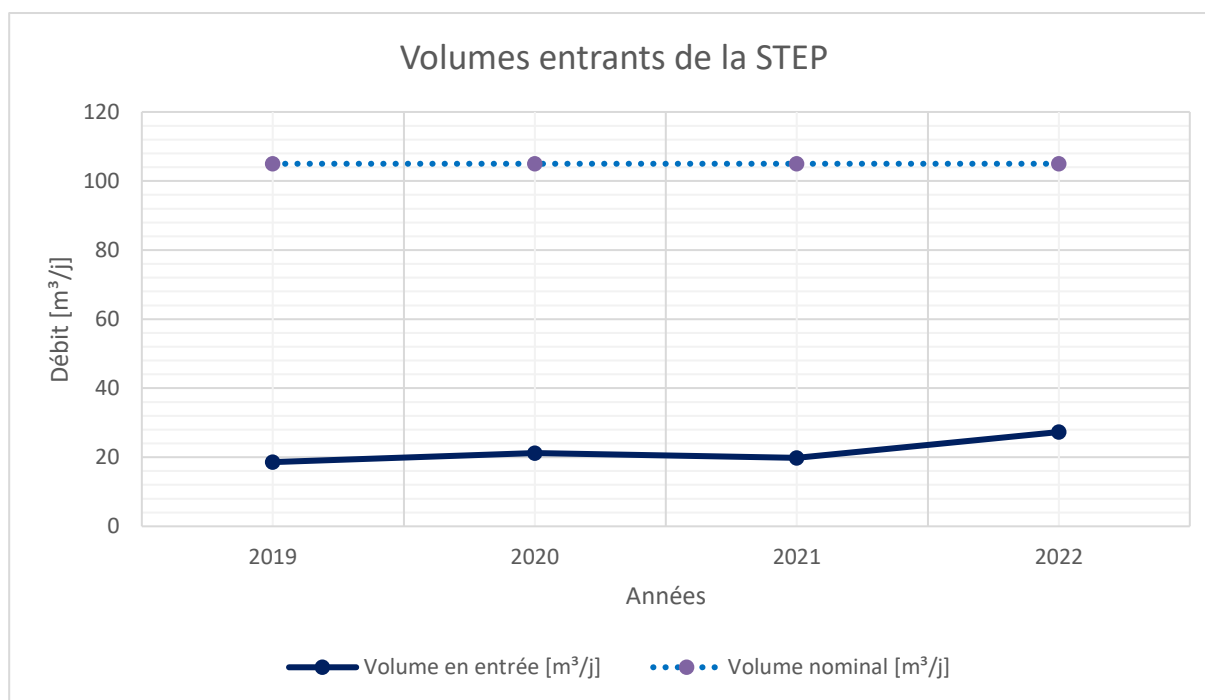
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	25	94
DCO	90	89
MES	25	95

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	18,6	21,3	19,8	27,3
DBO5 [kg/j]	6,7	6,8	7,92	8,19
DCO [kg/j]	22,1	17,7	16,2	33,5
Nombre de déversement [u]	Pas de données			



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	27,3	26%	27,3	26%	27,3	26%
DBO5 [kg/j]	8,19	20%	8,19	20%	8,19	20%
DCO [kg/j]	33,5	40%	33,5	40%	33,5	40%

On peut donc conclure que la STEP du Capien possède une capacité résiduelle de 490 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). La cohérence entre la charge hydraulique et la charge organique montre une faible teneur en eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		NK	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
6	98	87	94	26	96

La station est conforme à sa norme de rejet.

Syndicat de la région d'Arveyres

⇒ Réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement du syndicat de la région d'Arveyres est constitué de 165 475,2 km de réseau séparatif dont :

Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	125 310,6
Linéaire de réseau de refoulement (ml)	35 256,1
Linéaire de réseaux d'eaux traités (ml)	4 908,5
Linéaire total (ml)	165 475,2

Sur les communes de la CDC du Créonnais, les linéaires de réseau des communes concernées sont les suivantes :

Baron	Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	2 209,5
	Linéaire de réseau de refoulement (ml)	1 696,3
	Linéaire total (ml)	3 905,8

⇒ Poste de relevages

Sur le syndicat, il y a 72 postes de relevage.

Sur les communes appartenant à la CDC du Créonnais, il y en a trois :

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m³/h)
Baron	Bourg	2018	33
	Montesquieu	2019	35
	Presbytere	2018	16

⇒ Ouvrages de traitement sur la CDC du Créonnais

Station d'épuration de Saint Quentin de Baron

Type de station

La station de St Quentin de Baron est une station de type Boues activées mise en service en 2015.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 6000 EH.

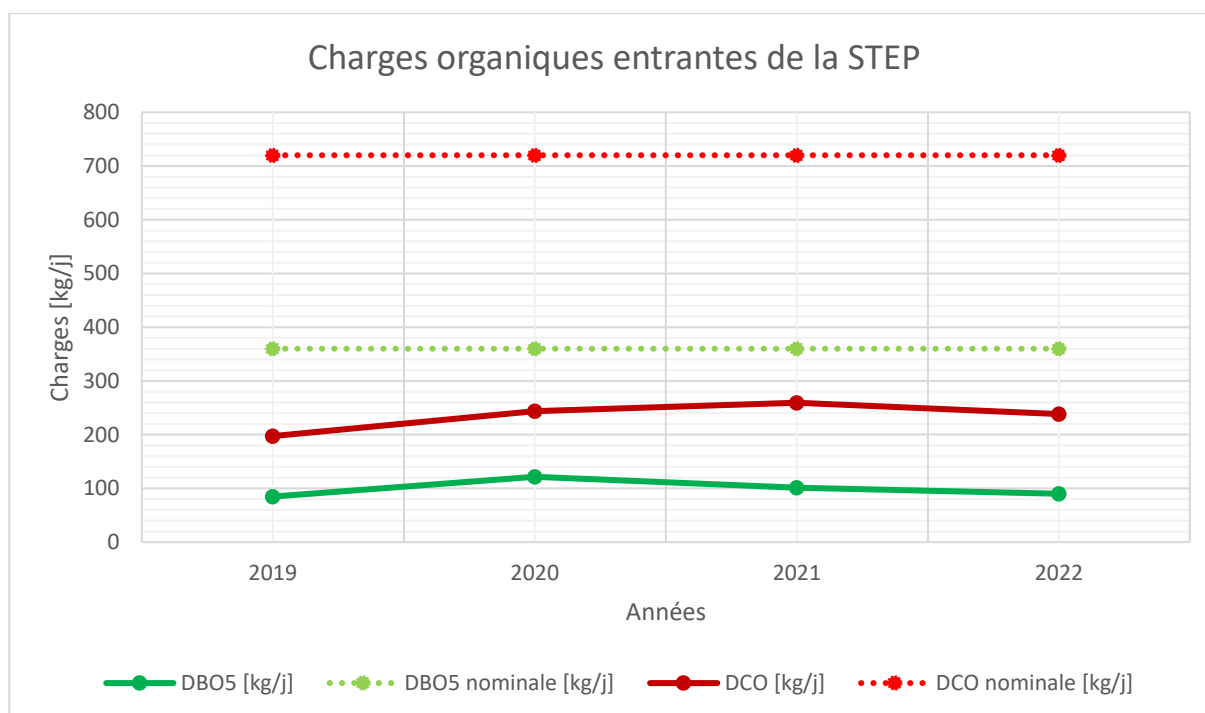
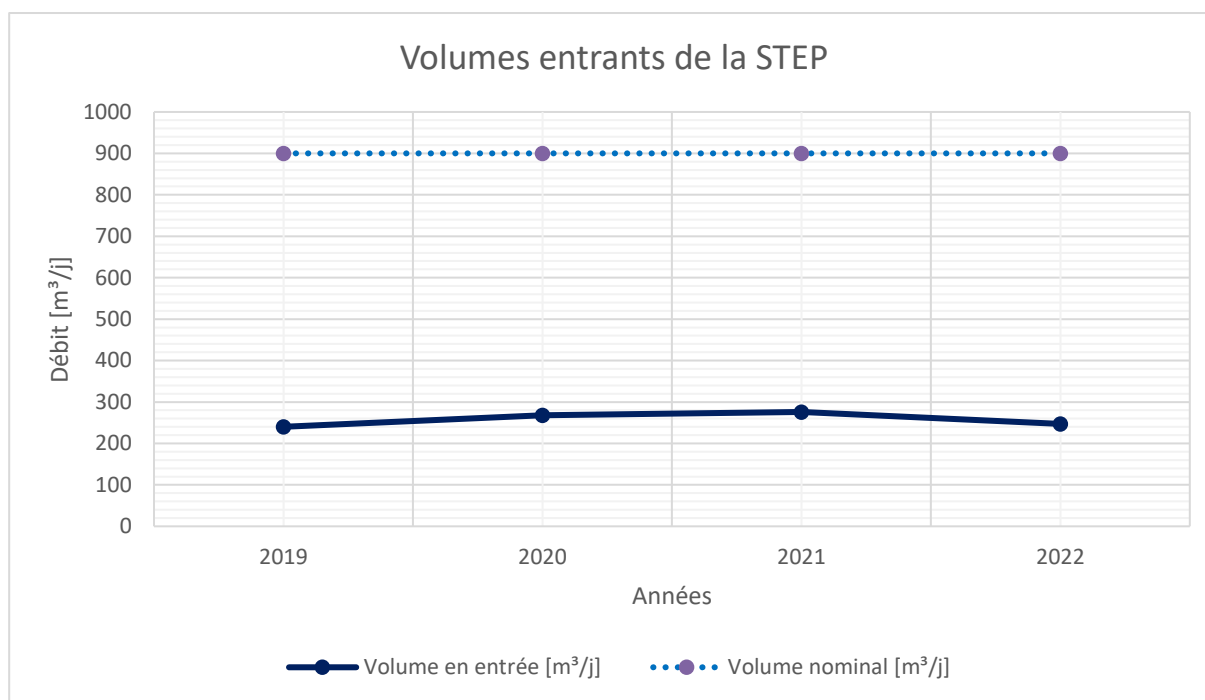
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	5	80
DCO	40	75
MES	5	90
NH4	1,8	/
NO2	0,95	/
NO3	50	/
Pt	1	/
PO4	3	/

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	240,24	268	276	247
DBO5 [kg/j]	84,818	122	101	90,2
DCO [kg/j]	197,34	244	259	238
Nombre de déversement [u]	Pas de données			



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m³/j]	207,87	23%	284,97	32%	246,898333	27%
DBO5 [kg/j]	65,66	18%	110,62	31%	90,1675	25%
DCO [kg/j]	156,55	22%	299,22	42%	238,473333	33%

On peut donc conclure que la STEP du Saint-Quentin de Baron possède une capacité résiduelle de 3900 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). La cohérence entre la charge hydraulique et la charge organique montre une faible teneur en eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		MES		NH4		Pt	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
3	99	17,97	98	2,16	99	0,58	99	0,59	97

La station est conforme à sa norme de rejet.

Syndicat de Bonnetan

⇒ Réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement du syndicat de Bonnetan est constitué de 34 km de réseau séparatif dont :

Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	26,219
Linéaire de réseau de refoulement (ml)	7,648
Linéaire total (ml)	33,867

Sur les communes de la Communauté de Communes du Créonnais, les linéaires de réseau des communes concernées sont les suivantes :

Créon	Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	24,270
	Linéaire de réseau de refoulement (ml)	6,361
	Linéaire total (ml)	30,631

Les matériaux de canalisations sont les suivants :

Matériau	Amiante Ciment	Béton	Fonte-Grès	PVC, PE, PP
Gravitaire	0,176 km	15,49 km	0,115 km	10,111 km
Refoulement	/	/	/	7,648 km

⇒ Poste de relevages

Sur le syndicat, il y a 15 postes de relevage.

Sur les communes appartenant à la CDC du Créonnais, il y en a 14 :

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m³/h)
Créon	Baudin	2014	12
	Chataigniers	1984	40
	Coubertin	1980	40
	Geynet	1988	20
	Hoste Blanc	2008	10
	La Pelou	1986	16
	La Pimpine	1984	67
	La Prairie	1998	5

	Lafon	1988	12
	Piveteau	2005	27
	Riboutet	2018	18
	Tillard	2003	7
	Tuilerie	2002	14
	Verrerie	2003	8

⇒ **Ouvrages de traitement sur la Communauté de Communes du Créonnais**

Station d'épuration de Créon

Type de station

La station de Créon est une station de type Boues activées avec filtration membranaire mise en service en 2014.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 5500 EH.

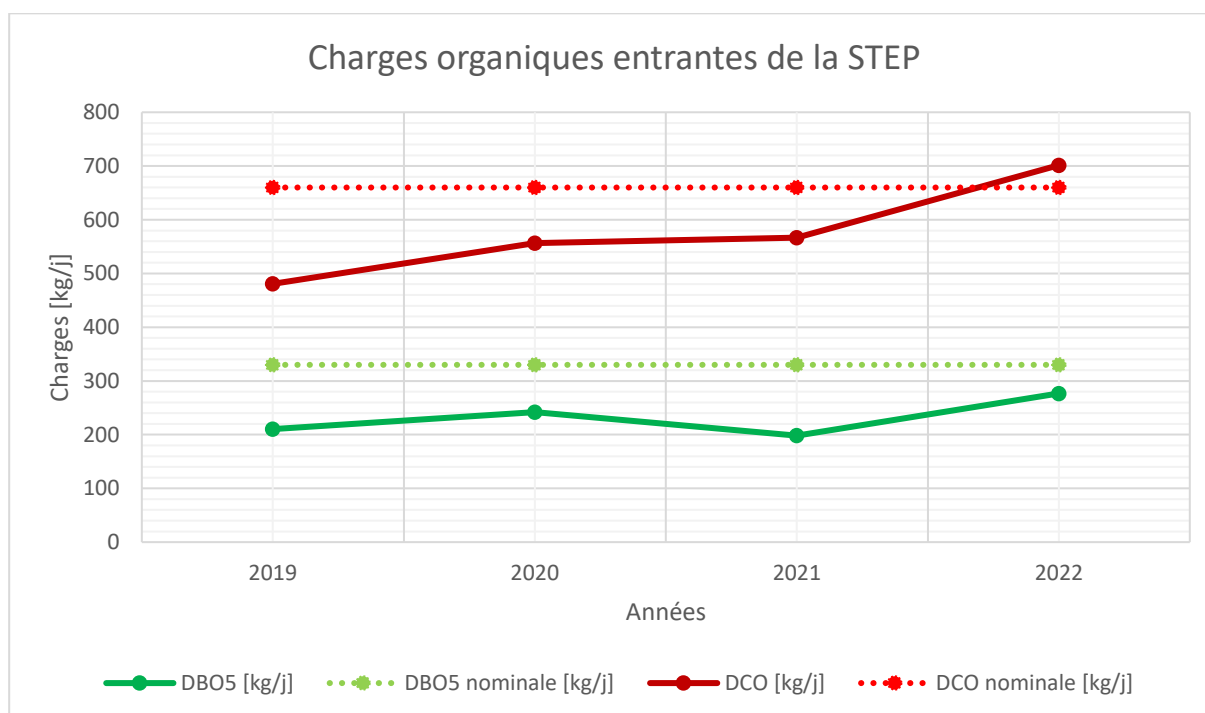
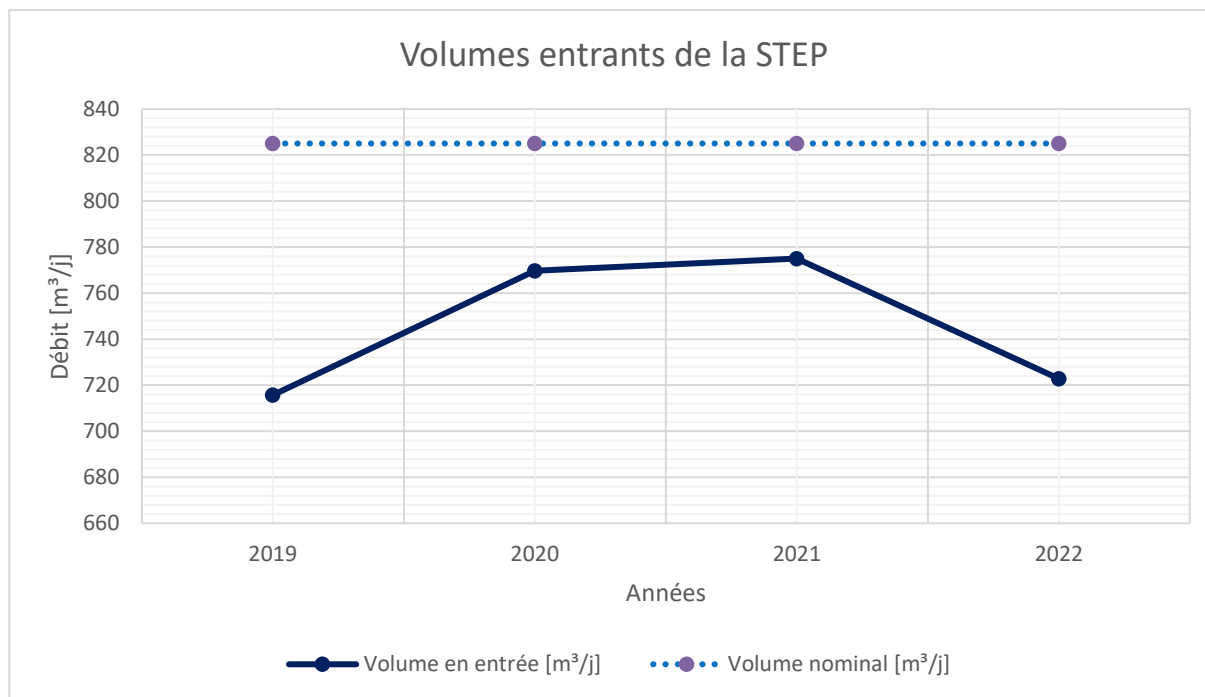
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	12	97
DCO	50	94
MES	35	93
NTK	4	93

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	715,71	770	775	723
DBO5 [kg/j]	210,33	242	198	277
DCO [kg/j]	480,71	557	567	702
Nombre de déversement [u]	21	46	53	35



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	618,58	75%	819,64	99%	722,815833	88%
DBO5 [kg/j]	134,7	41%	590,82	179%	276,769167	84%
DCO [kg/j]	273,41	41%	1342,77	203%	701,514167	106%

Les données montrent que la STEP de Créon est aujourd'hui à sa capacité nominale. EN analyse des données 2023 devra être réaliser pour confirmer cette conclusion. On peut noter un nombre important de déversement en tête de station qui montre une sensibilité particulière du réseau aux eaux parasites.

Qualité du rejet

Voici les charges rejetées par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2022 :

DBO5		DCO		MES		NTK	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
3,4	99	32,5	95	9,7	97	2,7	96

La station est conforme à sa norme de rejet.

Syndicat des Portes de l'Entre Deux Mers

⇒ **Réseau**

Le réseau de collecte du service public d'assainissement du syndicat des Portes de l'Entre Deux Mers est constitué de 152,32 km de réseau séparatif.

Le réseau étant lié à Madirac est composé de 40 km de linéaire de canalisations.

⇒ **Poste de relevages**

Le réseau desservant Madirac possède 29 postes de relevage.

⇒ **Ouvrages de traitement**

Station d'épuration de Cambes

Type de station

La station de Cambes est une station de type Boue activée avec aération prolongée qui a été mise en service en 2011.

Elle est prévue pour une capacité nominale de 7000 EH et un débit de référence de 1200 m³/j.

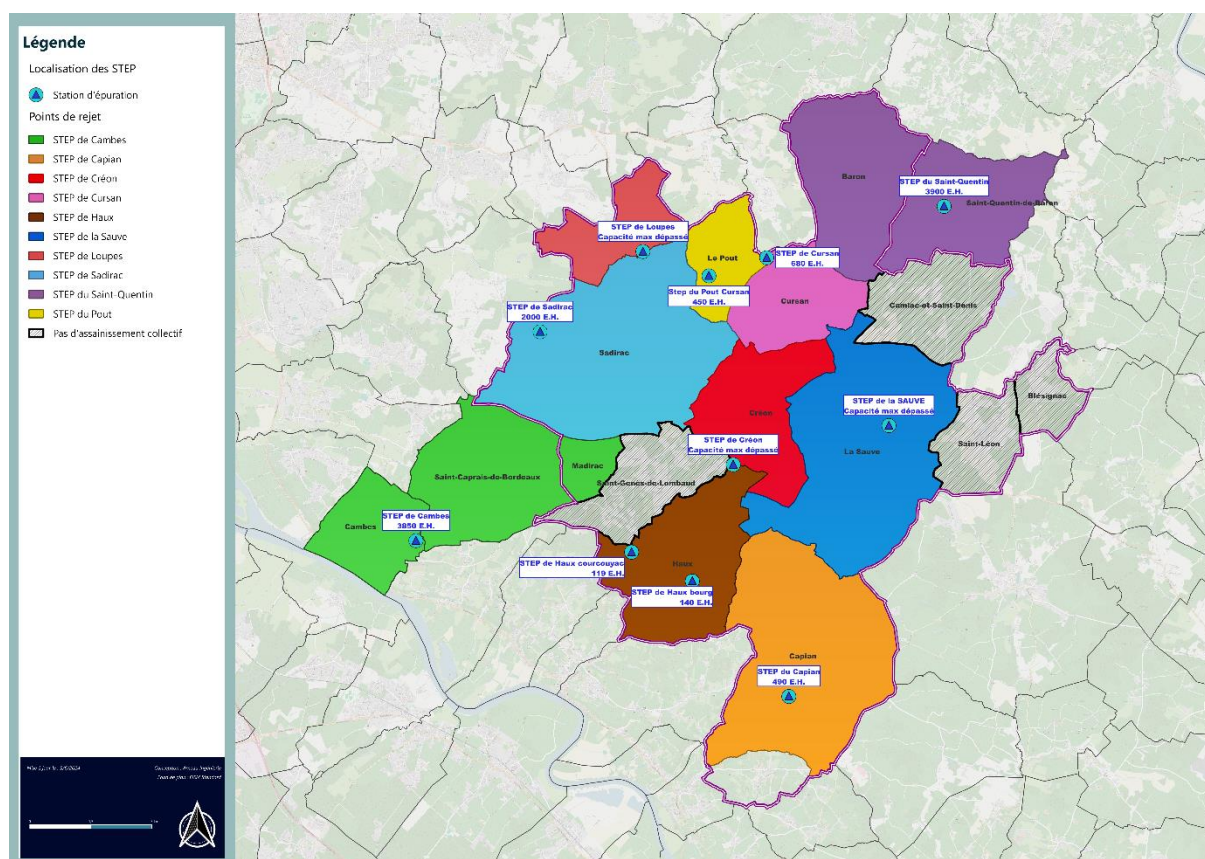
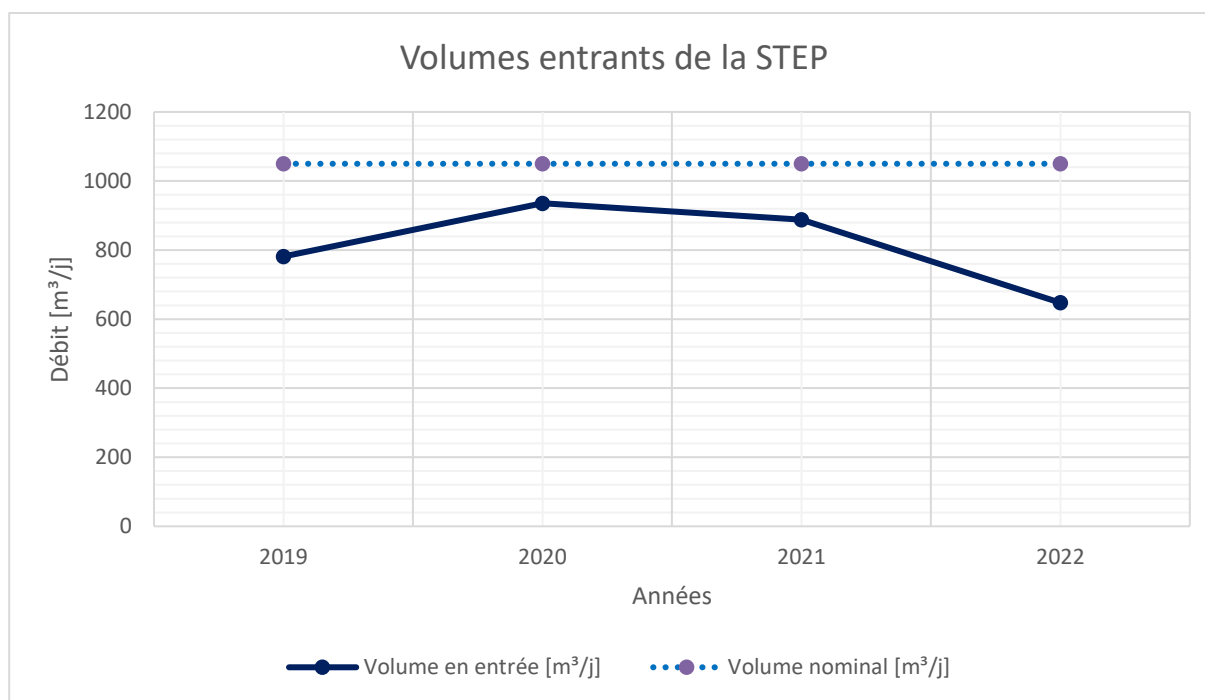
La norme de rejet de la station est la suivante :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	25	70
DCO	90	75
MES	35	90

Charge entrante

Le tableau et les graphiques ci-après montre l'évolution des charges entrantes de 2019 à 2022 :

Années	2019	2020	2021	2022
Volume en entrée [m³/j]	2019	2020	2021	2022
DBO5 [kg/j]	781,15	936	888	648
DCO [kg/j]	168,55	167	140	154
Nombre de déversement [u]	411,15	408	330	398



Le tableau ci-après détaille les éléments concernant les charges entrantes en 2022 :

Année 2022						
Paramètres	Min		Max		Moy	
	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale	Charge entrante	% de la charge nominale
Volume en entrée [m ³ /j]	489,52	47%	965,58	92%	647,56	62%
DBO5 [kg/j]	73,43	17%	326,91	78%	154,095833	37%
DCO [kg/j]	253,29	30%	623,64	74%	397,765833	47%

On peut donc conclure que la STEP de Cambes possède une capacité résiduelle de 3850 Equivalents Habitants (base de 60 gde DBO5 par EH). On peut noter une sensibilité aux eaux parasites non négligeable sur la station.

Qualité du rejet

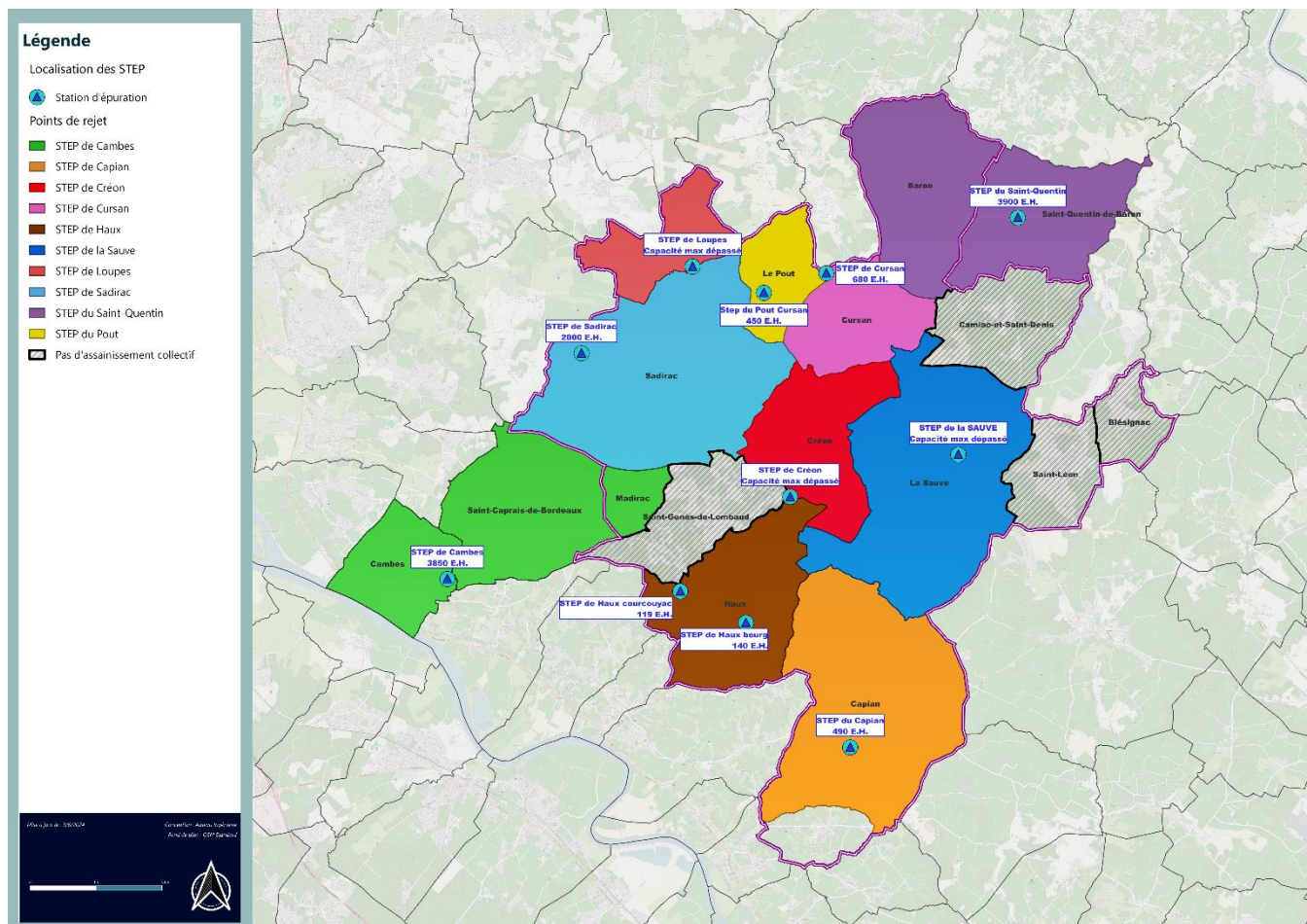
Voici les charges maximales rejetées par l'ouvrage en 2022 :

DBO5		DCO		MES	
Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
3,8	98	42	91	7,6	98

La station est conforme à sa norme de rejet.

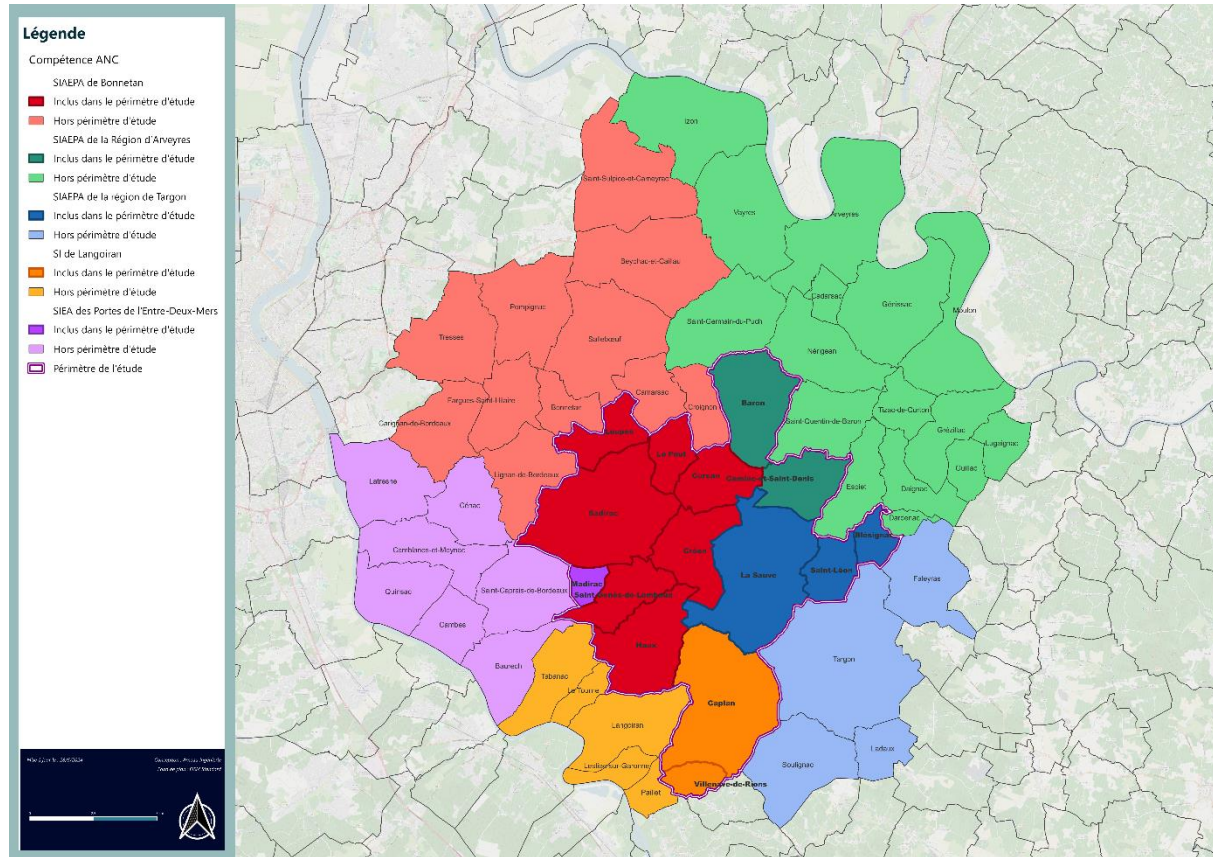
Conclusion

La carte ci-dessous récapitule la capacité résiduelle disponible sur les stations d'épuration du secteur d'étude :



Il conviendra d'ajuster les objectifs du PADD aux capacités des maîtres d'ouvrages compétents en assainissement collectif en matière d'investissement.

Sur le territoire de Communauté de Commune du Créonnais, la compétence d'assainissement non collectif est assurée par 5 syndicats comme le montre la cartographie ci-après :



Le tableau ci-après montre les données de conformités de l'assainissement non collectif (hors syndicat de Langoiran où les données ne sont pas disponibles) :

	Syndicat de Targon	Syndicat de Bonnetan	Syndicat d'Arveyres	Syndicat des portes de l'entre-deux mers
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 008	3 917	6 427	1 498
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	359	2 102	3 263	399
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	286	1 488	1 866	350
Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou absence d'installation	363	327	1 298	749
Taux de conformité en %	64 %	92 %	79,80 %	50 %

On constate un taux de conformité moyen à 78,7%. Cela montre les limites de l'assainissement non collectif par rapport au risque sanitaire ou environnemental.

III. LA DEFENSE INCENDIE

Le territoire communautaire compte 1 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune de Créon.

Le territoire communautaire est couvert par près de 300 dispositifs de défense contre l'incendie.

Pour rappel, conformément aux articles L 2213-32, L 2225-1 à L 2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie est placé sous l'autorité du maire qui doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Le principe voulu par le législateur est de mettre fin au dimensionnement unique et standardisé imposé par l'ancienne réglementation (circulaires de 1951) ; dorénavant les exigences en matière de débit, de volume d'eau et de distance d'implantation sont proportionnées aux enjeux à défendre selon 5 niveaux de risque.



Les règles sont allégées pour les zones rurales, l'habitat diffus et les constructions isolées avec la création du risque faible et très faible :

- débit des poteaux ou des bouches incendie : 30 m³/h,
- volume des réserves : 30 m³,
- distance d'implantation : entre 200 et 400 m.

Le compte-rendu du SDIS de 2022 constate qu'un certain nombre de PEI présente un débit disponible inférieur à 30m³/h ou une capacité inférieure à 30m³. Conformément au RDDECI de la Gironde, ces PEI ne sont pas utilisables.

Le SDIS dresse une liste des secteurs dont certains bâtis sont situés à plus de 400m d'un PEI, il s'agit :

Baron :

- Lieu dit du Signoret.
- Lieu dit la Cafourche
- Lieu-dit la Chapelle
- Lieu-dit Lapouyade
- Lieu-dit le Pin
- Lieu-dit Moulard
- Lieu-dit Feuilas
- Lieu-dit Videau
- Lieu-dit Paludey
- Lieu-dit les Murailles
- Lieu-dit Fonteloup
- Lieu-dit Broucas
- Lieu-dit Coquille
- Lieu-dit Signoret
- Lieu-dit Petit Jean

Blésignac :

- Lieu-dit Landrau
- Lieu-dit Durandet
- Lieu-dit Guillemetoun

Camiac-et-Saint-Denis :

- Lieu-dit jauget
- Lieu-dit Pibouleau

- Lieu-dit Robin
- Lieu-dit Rambeau Sud
- Lieu-dit Saint-Denis
- Lieu-dit Pas de Michaud
- Lieu-dit les Artigaux

Capian :

- Lieux-dit Mandis Ouest
- Lieux-dit Pincau
- Lieux-dit Le Télégraphe
- Lieux-dit Tillac
- Lieu-dit La Buissonnière
- Lieu-dit Minguet
- Lieu-dit Monerie
- Lieu-dit Galeteau Sud
- Lieu-dit Morin
- Lieu-dit A Ferran
- Lieu-dit Couchebouc
- Lieu-dit German

Créon :

- Lieu-dit Maileau Ouest
- Lieu-dit Maileau

Haux :

- Lieu-dit Mingot
- Lieu-dit Frere
- Lieu-dit le Juge
- Lieu-dit la Bezine

La Sauve :

- Lieu-dit la Garenne
- Lieu-dit la Vincente
- Lieu-dit Canton de la Croix
- Lieu-dit Gassereuille
- Lieu-dit Beaugard
- Lieu-dit Jean-l'Hoste
- Lieu-dit Monsion
- Lieu-dit Le Bouchon
- Lieu-dit Jauget
- Lieu-dit Gireaud

Le Pout :

- Lieu-dit Le Merle

Loupes :

- Lieu-dit La Grave
- Lieu-dit La Taste
- Lieu-dit Brochard
- Lieu-dit les Arrou

Madirac :

- Lieu-dit Reynaud

Sadirac :

- Lieu-dit Paravent
- Lieu-dit Barbey
- Lieu-dit Poupat
- Lieu-dit Moncion
- Lieu-dit Bernadon

Saint-Genès-de-Lombaud :

- Lieu-dit Pougnan
- Lieu-dit Poujeaux
- Lieu-dit Lloursionne
- Lieu-dit Dulas
- Allée des vignes
- Route du Tondou

Saint-Léon :

- Lieu-dit Grand Champs
- Lieu-dit Jean-Guilos
- Lieu-dit Reyachac

Villenave-de-Rions :

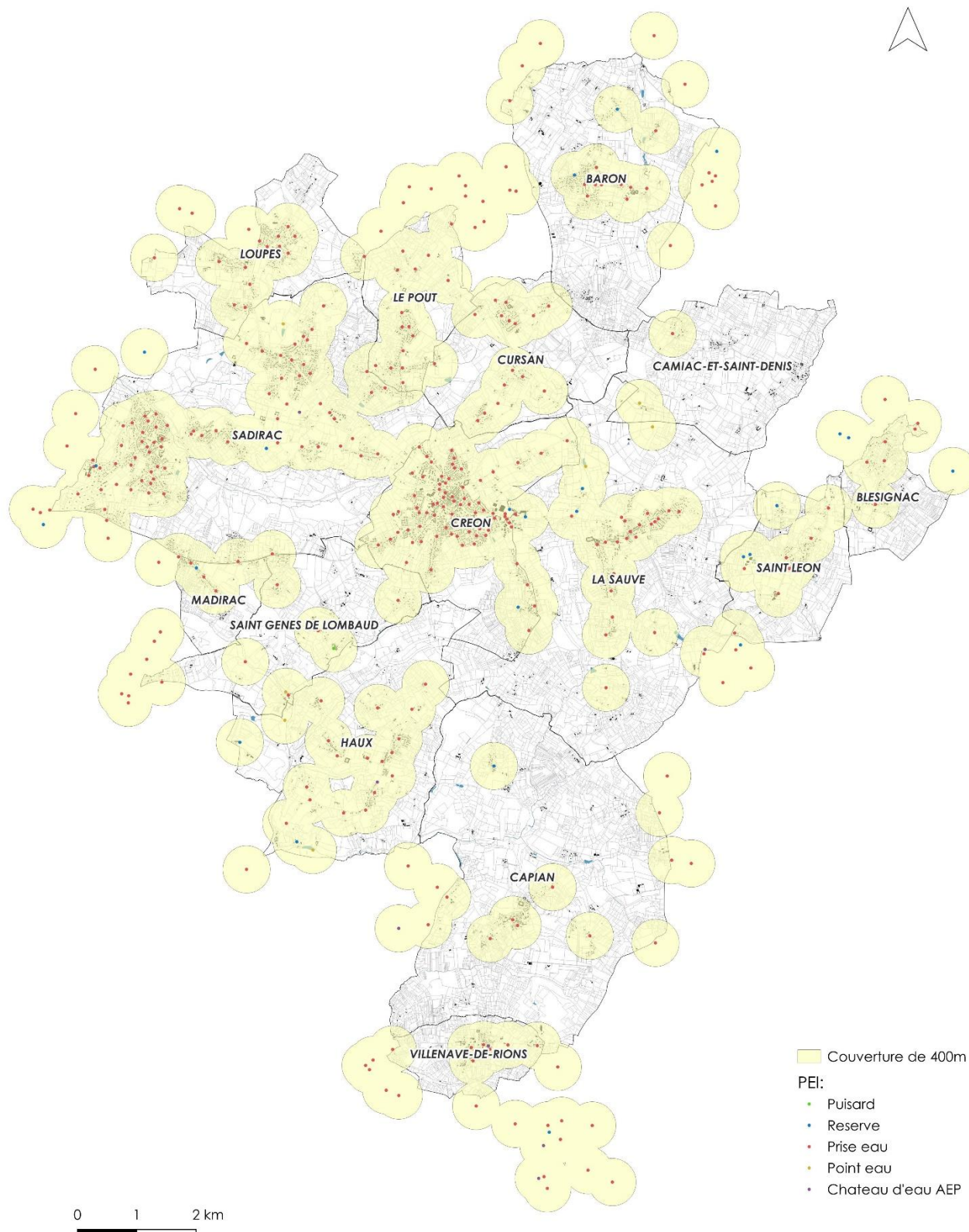
- Lieu-dit Fauchey

ENJEUX RELEVANT DU RISQUE COURANT							
Niveau de risque	Cas	Enjeux	Débit d'eau m³/h	Durée de référence du sinistre (en heure)	Volume d'eau total (en m³)	Distance maximale du 1 ^{er} PEI à l'entrée du bâti (en mètre)	Réseau d'eau sous pression
TRES FAIBLE	1	Habitat diffus Habitations de la 1 ^{ère} famille (2), habitat individuel isolé ou jumelé Surface de plancher cumulée < 250 m²	30	1	30	400	
	2	Hangars agricoles isolés < 1 000 m²	30	1	30	400	
	3	Établissements soumis au Code du travail Surface de plancher cumulée < 250 m²	30	1	30	400	
	4	ERP < 250 m³ hors locaux à sommeil	30	1	30	400	
FAIBLE	5	250 m² < Exploitations agricoles < 1 000 m² (lieu de vie + exploitation)	30	1	30	200	
	6	Aire d'accueil et de grand passage, camping (tentes mobilhomes), parcs résidentiels de loisirs (PRL)	30	1	30	1 PEI à l'entrée 1 PEI par tranche de 250 emplacements ou 3 ha	
	7	Projet d'habitat groupé (lotissement) Surface de plancher cumulée des habitations < 250 m²	30	1	30	200 (1)	Prioritairement
ORDINAIRE	8	Habitations en bande ≤ R+1 (2)	60	2	120	200	
	9	Habitations de la 1 ^{ère} famille > 250 m², 2 ^{ème} et 3 ^{ème} famille (2)	60	2	120	200 ou 60 si colonne sèche	Prioritairement
	10	Bâtiments historiques, grandes demeures, surface de plancher cumulée < 1 000 m²	60	2	120	200	
	11	Établissements soumis au Code du travail 250 m² < Surface non recoupée < 500 m²	60	2	120	200	
IMPORTANT	12	Zones d'activités (hors zones industrielles)	120	2	240	200	Prioritairement
	13	Habitations 4 ^{ème} famille (2)	120	2	240	60	Obligatoirement
	14	IGH	120	2	240	60	Obligatoirement
TRES IMPORTANT	15	Zones Industrielles	180	2	360	200	Prioritairement
		ERP > 250 m² ou toute surface avec locaux à sommeil	Grille D9 adaptée (voir page suivante)				

(1) : Pour les lotissements le calcul de la distance du PEI est précisé chapitre III, paragraphe F. 2.

(2) : Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

CARTE DE LA COUVERTURE DES DISPOSITIFS DE DEFENSE INCENDIE



IV. GESTION DES DECHETS

Les activités humaines sont également sources de production de déchets susceptibles de présenter une incidence sur la qualité des milieux naturels.

Principes et objectifs nationaux

La politique en matière de gestion des déchets repose sur un principe de responsabilité qui implique que leur élimination repose sur ceux qui les produisent. Ainsi chaque catégorie d'acteurs est concernée : les entreprises pour les déchets industriels, les collectivités pour les déchets ménagers et assimilés.

La législation repose également, sur un principe de prévention qui vise à réduire la production de déchets : la politique nationale, fixée par la LOI n°2015-992 du 17 août 2015, relative la transition énergétique pour la croissance verte, établit des objectifs quantitatifs (Article L 541-1, code de l'environnement) :

- Réduire de 10 % des volumes déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 1990 et réduire les volumes de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment par le secteur du bâtiment et des travaux publics (...);
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 de la masse des déchets non dangereux non inertes. A cet effet, le service public de gestion des déchets doit développer le tri à la source des déchets organiques (...).

La collecte et le traitement des déchets

La collecte des déchets sur le territoire est effectuée par le SEMOCTOM de l'Entre-Deux-Mers¹(le traitement est assuré par un prestataire privé.

Les Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (principalement emballages non recyclables, poussières, débris de verre ou vaisselles). Elles sont collectées en porte à porte ou en points de regroupement, réalisée à 82% en régie sur le territoire. Sur le Créonnais seule la commune de Madirac est collectée par un prestataire privé. Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers Saint-Léon puis au centre d'incinération de Bègles et Cenon.

Les ordures ménagères résiduelles sont en baisse sur le territoire et estimée à 198kg/an/habitant soit près de 22 627 tonnes d'ordures ménagères traitées en 2022.

Les ordures ménagères dites « assimilées » (celle non produite par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages).

Les recyclables (hors verre) collectés en porte à porte (et quelques bornes d'apport volontaire) et triés, ont connu une baisse assez importante : -2.40% entre 2022 et 2021. Le ratio par habitant baisse également passant de 58kg/hab. à 56kg/habitant (soit près de -3.6%). La qualité du tri quant à elle s'est améliorée par rapport à 2021, le taux est passé de 22% à 20% en 2022. Les communes de La Sauve et Baron disposent de plateformes de recyclage.

Les biodéchets apparaissent dans les flux collectés depuis 2020. Chaque commune du Créonnais dispose au moins d'un point de collecte pour les déchets alimentaires. Une fois collectés, les déchets alimentaires sont transférés du site de Saint-Léon sur la plateforme de compostage de Saint-Denis-de-Pile (SMICVAL). Ils font l'objet d'une valorisation organique produisant du compost utilisable en Agriculture Biologique.

¹ Le SEMOCTOM, Syndicat de l'Entre-Deux-Mers Ouest pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères est composé de 85 communes réparties sur 7 Communautés de Communes et une communauté d'agglomération.

Parmi les 6 déchèteries du territoire du SEMOCTOM, seule la commune de Saint-Léon accueille ce type d'équipement. Les déchèteries de Saint-Germain du Puch et Saint-Caprais-de-Bordeaux constituent des pôles stratégiques pour les habitants du Créonnais.

OCTOBRE 2025